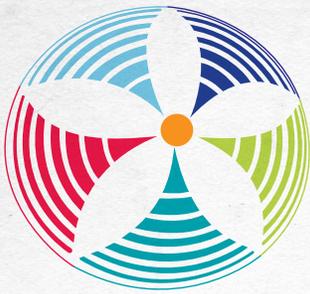
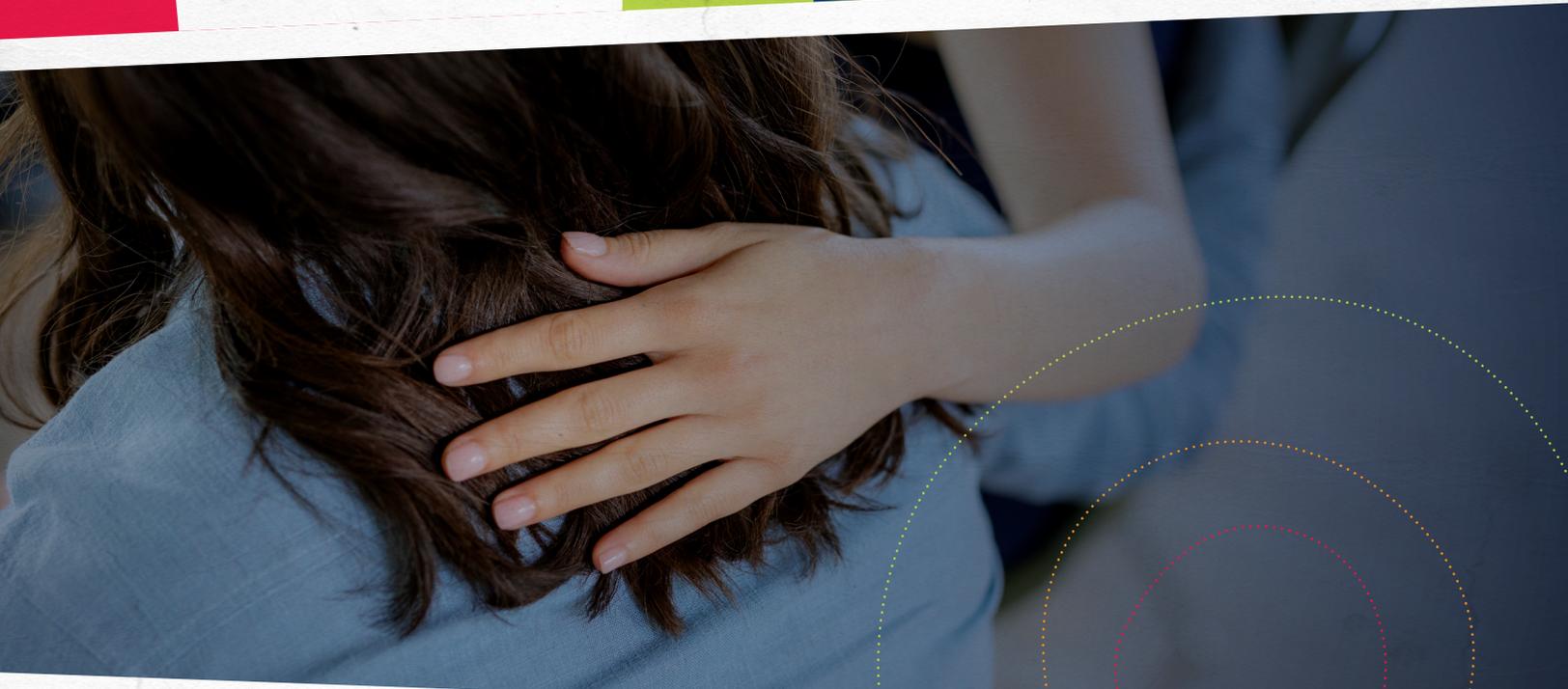


PROGRAMME



SPHÈRES

Programme
intersectoriel
d'intervention
auprès de
personnes
exploitées
sexuellement
âgées de
12 à 24 ans



Guide de soutien à l'implantation et à la pérennisation

du programme Sphères

FONDEMENTS, STRUCTURE,
FINANCEMENT, RECHERCHE ET ENJEUX

COLLECTION
INSTITUT UNIVERSITAIRE
JEUNES EN DIFFICULTÉ

Québec

René-André Brisebois, agent de planification, de programmation et de recherche, IUJD, CCSMTL et Nathalie Gélinas, coordonnatrice, programme SPHÈRES, IUJD, CCSMTL

En collaboration avec Chantal Fredette, Ph. D. criminologie, professionnelle contractuelle pour l'IUJD

Révision

C'est-à-dire

Infographie

La boîte de Pandore

© Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, 2022.

DOCUMENT À USAGE RESTREINT. À NE PAS DIFFUSER SANS LE CONSENTEMENT DES AUTEUR-E-S.

ISBN : 978-2-550-92953-6 (PDF)

Dépôt légal Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2022. Bibliothèque et Archives Canada, 2022.

Citation suggérée : Brisebois, R.-A., Gélinas, N. et Fredette, C. (2022). *Guide de soutien à l'implantation et à la pérennisation du programme SPHÈRES : fondements, structure, financement, recherche et enjeux*. Québec, Montréal : Institut universitaire Jeunes en difficulté du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

Pour plus d'information concernant le programme SPHÈRES, veuillez consulter le site Web www.spheresprojet.com.

Merci à la Stratégie nationale pour la prévention du crime de Sécurité publique Canada et à la Fondation des jeunes de la DPJ pour leur précieux soutien financier.

Merci à toutes les organisations partenaires du programme SPHÈRES :

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL)
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal (CODIM)
Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)
Fondation Marie-Vincent
En Marge 12-17
L'Anonyme

Pour leur contribution à l'élaboration et à la réalisation du programme SPHÈRES, ainsi qu'à la rédaction du guide de soutien à l'implantation et à la pérennisation, merci :

AUX PERSONNES QUI SIÈGENT OU ONT SIÉGÉ AU COMITÉ DIRECTEUR

Élodie Bergeron, ex-directrice des services cliniques, Fondation Marie-Vincent
Sylvie Boivin, directrice générale, L'Anonyme
Michel Bourque, commandant, Division du crime organisé, SPVM
René-André Brisebois, agent de planification, de programmation et de recherche (APPR), Institut universitaire Jeunes en difficulté (IUJD), CCSMTL
Dominique Côté, commandant, Service des enquêtes – section exploitation sexuelle, SPVM
Marie-Hélène Dagenais, coordonnatrice, Services de réadaptation pour les adolescentes, Direction des programmes jeunesse, CCSMTL
Sonia Dionne, directrice des services cliniques, Fondation Marie-Vincent
Sylvain Dumouchel, commandant, Service des enquêtes – section exploitation sexuelle, SPVM
Nathalie Gélinas, coordonnatrice, programme SPHÈRES, IUJD, CCSMTL
Marc Helde, coordonnateur de la petite enfance, Trajectoire clientèle CIUSSS – Enfants vulnérables, Direction des programmes jeunesse, CODIM
Derrolton James, chef du soutien clinique multisite, Direction des programmes jeunesse, CODIM
Pascal Jobin, APPR, IUJD, CCSMTL
Marie-Noëlle L'Espérance, directrice générale, En Marge 12-17
Mélany Rivard, coordonnatrice, Services de réadaptation pour les adolescentes, Direction des programmes jeunesse, CCSMTL
Sophie Saint-Louis, APPR, IUJD, CCSMTL

AUX PERSONNES QUI SIÈGENT OU ONT SIÉGÉ AU COMITÉ CLINIQUE

Matchek Balcer, intervenant, L'Anonyme
Véronique Beaulieu, intervenante dans la communauté, services dans la communauté et ressources, Direction des programmes jeunesse, CCSMTL
Geneviève Boisvert-Pilon, sexologue et psychothérapeute, Fondation Marie-Vincent
Anne Charpentier, coordonnatrice clinique, En Marge 12-17
Renée Coulombe, chargée de projet, programme d'éducation à la sexualité, L'Anonyme
Lynn Dion, répondante sexualité et exploitation sexuelle des jeunes, Service support clinique multisite, CODIM
Geneviève Dumas, éducatrice, Services de réadaptation pour les adolescentes, Direction des programmes jeunesse, CCSMTL
Mélissandre Gagnon-Lemieux, intervenante, En Marge 12-17
Mélissa Garon, policière, programme Les Survivantes, SPVM
Nathalie Gélinas, coordonnatrice, programme SPHÈRES, IUJD, CCSMTL
Pascal Jobin, APPR, IUJD, CCSMTL
Shanda Jolette, coordonnatrice, programme d'éducation à la sexualité, L'Anonyme
Josée Mensales, policière, programme Les Survivantes, SPVM
Jennifer Pelletier, sexologue et psychothérapeute, Fondation Marie-Vincent
Martin Pelletier, chef de module Fugues-Sexo-Toxico (FTS), Direction des programmes jeunesse, CCSMTL
Nicolas Sabourin, intervenant, L'Anonyme
Sophie Saint-Louis, APPR, IUJD, CCSMTL
Jannick Tapp, intervenante, L'Anonyme
Mathilde Turcotte, chercheure, CCSMTL
Diane Veillette, policière à la retraite, cofondatrice du programme Les Survivantes, SPVM
Romy Verge-Boudreau, policière, programme Les Survivantes, SPVM

À L'ÉQUIPE DE RECHERCHE ÉVALUATIVE

Roxane Bélanger, professionnelle de recherche, CCSMTL
Sophie T. Hébert, chercheure, CCSMTL
Denis Lafortune, professeur, Université de Montréal
Mathilde Turcotte, chercheure, CCSMTL

Merci à Madame Anne Wittevrongel, psychologue et formatrice sur la méthode de l'entretien motivationnel, pour son précieux soutien clinique.



Table des matières

PRÉAMBULE	6
L'EXPLOITATION SEXUELLE À DES FINS COMMERCIALES	7
Les facteurs de vulnérabilité et les méfaits	7
Mettre fin au cycle de l'exploitation sexuelle	8
La nécessité d'intervenir efficacement	8
LE PROGRAMME SPHÈRES	9
Les fondements du programme	10
Les principes directeurs des interventions	10
La structure du programme	12
Les partenaires	12
Le rôle des partenaires	14
Les ententes de partenariat	14
La gestion et la coordination clinique	15
Trois propositions de structure de gouvernance	15
Le comité directeur	16
Le comité clinique	16
Les rôles des intervenant·e·s	17
Le nombre d'intervenant·e·s et le statut d'emploi	18
Les autres comités	18
Le comité conjoint	18
Le comité élargi	18
La mise en place d'un comité consultatif sur l'exploitation sexuelle	19
L'admission et la participation au programme	19
Les critères d'admission	19
La recommandation du programme et l'admission	20
Les modalités de suivi et de communication	21
L'accompagnement et le soutien	22
Le financement des activités cliniques au service du changement	22
La recherche évaluative	23
Les enjeux, les défis et les recommandations	25
Le respect du cadre d'intervention commun et des principes directeurs	25
La reconnaissance et le rayonnement sur le plan de la gouvernance étatique	26
La stabilité des instances décisionnelles et la rétention des intervenant·e·s	27
Le soutien à l'implantation du programme SPHÈRES	28
CONCLUSION	28
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	29
ANNEXES	30
Protocole d'accueil d'un·e intervenant·e	31
Exemple d'affichage du poste d'intervenant·e	32
Exemple d'entrevue d'embauche	34
Protocole de départ d'un·e intervenant·e	38
Outils promotionnels du programme SPHÈRES	39
Dépliant d'information à l'intention des parents, version française	39
Cartes postales, versions française et anglaise	40
Formulaire d'information et de consentement – programme SPHÈRES	41
Fichier Excel des notes évolutives	43
Indications pour remplir le fichier Excel des notes évolutives	43
Formulaires d'information et de consentement – recherche SPHÈRES	45
Version intervenant·e·s	45
Version adolescent·e·s – volet qualitatif	48
Version adolescent·e·s – volet quantitatif	51

Préambule

L'exploitation sexuelle est l'une des diverses formes de la violence exercée envers autrui. Elle implique des personnes qui profitent de la vulnérabilité d'autres personnes afin d'en tirer des avantages, souvent pécuniaires. Elle se manifeste de multiples façons et engage des rapports asymétriques entre ses protagonistes, qu'il s'agisse des exploitateur-trice-s (ou proxénètes), des exploité-e-s (ou personnes qui marchandent leurs services sexuels) ou des client-e-s (ou personnes qui achètent les services sexuels d'une autre personne).

Briser le cycle de l'exploitation sexuelle est complexe, malgré la volonté de le faire. Le désistement¹ implique de nombreux allers-retours. Il exige de se guérir sur le plan physique et de se reconstruire sur les plans psychologique et social. Les services aux personnes en situation d'exploitation sexuelle doivent permettre à ces dernières de reprendre du contrôle sur leur vie, de faire des choix et d'exercer leur pouvoir d'agir. Or, si tout le monde s'entend sur la nécessité de protéger ces personnes, la manière d'y arriver ne fait pas l'unanimité. Quiconque intervient en matière d'exploitation sexuelle se heurte aux multiples enjeux conceptuels, moraux, sociaux, légaux et cliniques que soulève l'intervention auprès des personnes en situation d'exploitation sexuelle. Non seulement les services rendus à ces personnes reposent davantage sur la philosophie d'intervention ou sur l'intuition des intervenant-e-s plutôt que sur des pratiques fondées sur des données probantes, mais ils sont souvent offerts de manière discontinue, non concertée et adaptée aux besoins des prestataires plutôt qu'à leurs bénéficiaires.

Le programme SPHÈRES a été développé pour répondre aux lacunes des services dédiés aux personnes exploitées sexuellement sur le territoire de la Ville de Montréal. Il s'appuie sur la collaboration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL)² et de celui de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal (CODIM)³, du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM ; programme Les Survivantes⁴), de la Fondation Marie-Vincent⁵ et des organismes communautaires En Marge 12-17⁶ et L'Anonyme⁷. Expérimenté depuis octobre 2017⁸, le programme SPHÈRES accompagne des personnes âgées de 12 à 24 ans, en situation d'exploitation sexuelle, dans une démarche volontaire et personnalisée, centrée sur leurs besoins et leurs aspirations.

Le programme SPHÈRES est une idée originale de Martin Pelletier et de René-André Brisebois du CCSMTL.

Son appellation est née d'une séance de remue-méninges regroupant Lynn Dion du CODIM, Mélissandre Gagnon-Lemieux d'En Marge 12-17, Shanda Jollette de L'Anonyme, Martin Pelletier du CCSMTL et Sophie Saint-Louis du CCSMTL, membres de la toute première équipe d'intervenant-e-s.

Le nom du programme évoque non seulement les différentes sphères de vie d'une personne et son pouvoir d'influence sur celles-ci, mais il fait aussi référence aux différents champs d'action des partenaires impliqués et à l'importance de leur concertation. Son logo se veut, par ailleurs, un clin d'œil à l'emblématique Biosphère de Montréal⁹. Les couleurs sont celles des partenaires qui participent au programme¹⁰, et la fleur prédominante sur l'orbe symbolise l'espoir. Enfin, le titre du cahier de l'intervenant-e, *Ma stratosphère*, fait allusion à toutes les couches d'actions concertées nécessaires pour accompagner une personne exploitée sexuellement dans l'ensemble des sphères de sa vie.



Le présent guide de soutien vise à documenter les composantes et les paramètres théoriques, organisationnels, fonctionnels et cliniques du programme SPHÈRES afin d'en assurer la pérennité dans le Grand Montréal et l'implantation dans d'autres régions du Québec. Les artisan-e-s du programme SPHÈRES partagent la conviction que l'approche innovante proposée mérite d'être largement étendue à la province afin de diminuer la prévalence de l'exploitation sexuelle et d'en réduire les méfaits. Les valeurs humanistes que prône le programme SPHÈRES (*empowerment*, mobilisation ainsi que respect de l'intégrité, de la pluralité des expériences, du rythme et de la sécurité des personnes exploitées sexuellement) en font une intervention participative et collaborative prometteuse en matière d'exploitation sexuelle.

1 L'emploi du terme « désistement » fait référence à un processus qui vise la sortie de l'industrie du sexe, l'abandon de la marchandisation des services sexuels ou l'arrêt de la situation d'exploitation sexuelle.

2 <https://ciusss-centresudmtl.gouv.qc.ca/>

3 <https://ciusss-ouestmtl.gouv.qc.ca/>

4 <https://spvm.qc.ca/> et <https://spvm.qc.ca/fr/Pages/Decouvrir-le-SPVM/Nos-projets/Les-Survivantes>

5 <https://marie-vincent.org>

6 <http://www.enmarge1217.ca/>

7 <https://www.anonyme.ca/>

8 L'expérimentation initiale du programme, financée par la Stratégie nationale pour la prévention du crime (SNPC) de Sécurité publique Canada dans le cadre du Fonds d'action en prévention du crime (FAPC), a pris fin en avril 2022.

9 La Biosphère se trouve à l'île Sainte-Hélène, au sud-est de Montréal. Ancien pavillon des États-Unis lors de l'Exposition universelle de Montréal de 1967, la Biosphère sert aujourd'hui de musée de l'environnement, et ce, depuis le début des années 1990.

10 ● CCSMTL, ● CODIM, ● SPVM, ● En Marge 12-17, ● L'Anonyme et ● Fondation Marie-Vincent.

Le programme SPHÈRES contribue à la lutte contre l'exploitation sexuelle. En décembre 2020, le gouvernement du Québec a déclaré cette lutte une priorité nationale, comme recommandé par la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs (CSESM, recommandation n° 1)¹¹.

L'exploitation sexuelle à des fins commerciales

L'exploitation sexuelle à des fins commerciales constitue certes une forme de violence sexuelle, mais elle doit être distinguée de l'abus sexuel en raison du caractère particulier du processus qui mène une personne à marchander ses services sexuels. Elle prend des décisions qui lui permettent d'obtenir une certaine gratification, qu'elle soit d'ordre matériel, financier ou affectif. Et même lorsque cette marchandisation bénéficie à une tierce partie (p. ex., au proxénète, au client, etc.), il n'en demeure pas moins que la personne peut aussi en tirer des avantages. C'est précisément cette quête de gratification qui nous permet d'analyser la marchandisation des activités sexuelles sous l'angle d'une forme de dépendance (*addiction*). Au départ, la personne anticipe des gains à marchander ses services sexuels sans nécessairement en connaître les conséquences. Ensuite, elle peut rester dans cette voie, soit parce qu'elle y est contrainte, soit parce qu'elle n'y voit aucune autre solution possible, soit parce que la situation lui procure encore de nets avantages. Il faut donc se rappeler que la personne fait des choix qui l'amènent à échanger ses services sexuels moyennant rétribution et que, malgré les risques associés à ce parcours, ce sont souvent les bénéfices qui expliquent le maintien de la situation d'exploitation sexuelle¹².

Les facteurs de vulnérabilité et les méfaits¹³

Si la majorité des proxénètes sont des hommes et que ce sont davantage les femmes qui marchandent leurs services sexuels, les premiers ne sont pas à l'abri d'être exploités, et les secondes peuvent aussi exploiter sexuellement d'autres personnes. L'exploitation sexuelle n'a pas de genre ni d'identité ou d'orientation sexuelle spécifique.

Cela dit, il est possible de distinguer deux principaux profils de personnes qui marchandent leurs services sexuels¹⁴, soit celles dites vulnérables¹⁵ et celles dites aventureuses¹⁶. Alors que les premières se caractérisent par des carences affectives, des difficultés familiales et des problèmes psychologiques, les secondes se distinguent par leur « volontariat », la banalisation de la sexualité et leur désir excessif d'indépendance et de sensations fortes. Dans les deux cas, l'absence de soutien familial, la négligence, les abus sexuels, la dépression, l'isolement, l'abus de substances et les fugues constituent des facteurs de vulnérabilité favorisant l'entrée et le maintien dans le cycle de l'exploitation sexuelle¹⁷.

Les expériences de conflits, de violence ou de négligence au cours de l'enfance entraînent une cascade d'effets négatifs susceptibles de nuire au développement de l'enfant. Les personnes issues de milieux familiaux difficiles sont notamment plus sujettes aux fugues, dont les épisodes répétés sont associés à l'exploitation sexuelle¹⁸. Il en est de même pour l'abus de substances, qu'il précède ou succède l'exploitation sexuelle¹⁹. Dans certains cas, la marchandisation des services sexuels sert précisément à soutenir sa dépendance²⁰.

De nombreux autres problèmes sont concomitants à l'exploitation sexuelle, dont les difficultés scolaires qui, combinées à un faible taux de diplomation, constituent un net désavantage au moment de se trouver un emploi, faisant de la marchandisation

11 Rapport de la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs (CSESM) déposé le 3 décembre 2020 à l'Assemblée nationale du gouvernement du Québec, <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/csesm/mandats/Mandat-41757/index.html>.

12 Tiré de Brisebois, R.-A. et Fredette, C. (2021). *Cadre de référence en matière d'exploitation sexuelle*. Québec, Montréal : Institut universitaire Jeunes en difficulté du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

13 Tiré de Brisebois, R.-A. et Fredette, C. (2021).

14 Inspiré des travaux de Dorais, M., avec la collaboration de P., Corriveau (2006). *Jeunes filles sous influence : prostitution et gangs de rue*. Québec, Montréal : VLB Éditeur.

15 Auxquelles pourraient s'ajouter les « soumises » et les « esclaves sexuelles » selon la typologie de Dorais (2006).

16 Auxquelles pourraient s'ajouter les « indépendantes » selon la typologie de Dorais (2006).

17 Wilson, H.W., et Widom, C.S. (2010). The Role of Youth Problem Behaviors in the Path From Child Abuse and Neglect to Prostitution : A Prospective Examination. *Journal of Research on Adolescence*, 20 (1) : 210-236.

18 Tyler, K.A., et Johnson, K.A. (2006). Trading Sex : Voluntary or Coerced ? The Experiences of Homeless Youth. *The Journal of Sex Research*, 43 : 208-216.

19 Reid, J.A., et Piquero, A.R. (2014). On the Relationships Between Commercial Sexual Exploitation/Prostitution, Substance Dependency, and Delinquency in Youthful Offenders. *Child Maltreatment*, 19 (3-4) : 247-260.

20 Chen, X., Tyler, K.A., Whitbeck, L.B., et Hoyt, D.R. (2004). Early Sexual Abuse, Street Adversity, and Drug Use Among Female Homeless and Runaway Adolescents in the Midwest. *Journal of Drug Issues*, 34 : 1-22.

des services sexuels une source de revenus à ne pas négliger²¹. Aussi, de nombreuses personnes en situation d'exploitation sexuelle présentent des troubles anxieux ou dépressifs²², auxquels peuvent s'ajouter des problèmes de santé physique, des grossesses non désirées, des symptômes traumatiques (dont l'hypervigilance), de la honte, de l'attachement insécurisant (*insecure attachment*), des difficultés relationnelles et de la stigmatisation²³.

Mettre fin au cycle de l'exploitation sexuelle

Les facteurs de vulnérabilité menant à la marchandisation de ses services sexuels et ses conséquences complexifient le processus de désistement du cycle d'exploitation sexuelle. Plusieurs tentatives sont généralement nécessaires avant d'y parvenir, et ce, malgré le réel désir de le faire²⁴. Les personnes qui souhaitent mettre fin à la marchandisation de leurs services sexuels font face à de nombreux défis, comme gérer les symptômes traumatiques, traiter leurs problèmes de dépendance, se redéfinir sur le plan identitaire et reconstruire leur réseau social, pour n'en nommer que quelques-uns. Souvent, « l'après » est *a priori* peu reluisant.

Il est souvent ardu, de prime abord, d'arriver à combler ses besoins de base, comme se trouver un emploi et un logis. La marchandisation de services sexuels, qui constituait au départ une ressource pécuniaire intéressante, contribue dorénavant à accentuer une précarité financière. Sans diplôme en main et face à des emplois précaires, peu valorisants et mal payés, les perspectives d'intégration sociale sont moroses. Qui plus est, de nombreuses personnes exploitées doivent gérer une dépendance qui nuit à leur fonctionnalité générale et augmente les tentations de marchander de nouveau leurs services sexuels afin de financer leur consommation. Les symptômes traumatiques, d'anxiété et de dépression, les idéations suicidaires, l'agressivité et la somatisation sont aussi susceptibles de nuire à la capacité de vivre de manière autonome.

La redéfinition de l'identité est également un élément important à considérer dans la mesure où les personnes exploitées sexuellement ont souvent une piètre estime de soi que la stigmatisation dont elles sont victimes exacerbe. Ces personnes doivent par ailleurs redéfinir leurs limites personnelles, apprendre à faire des choix et déterminer les frontières interpersonnelles qu'elles souhaitent fixer ou abolir. Mettre fin au cycle d'exploitation sexuelle signifie aussi démanteler un réseau social pour en tisser un nouveau. Les personnes exploitées ont entretenu des relations sociales empreintes de dépendance et de coercition, sans compter le fait qu'elles ont, pour la plupart, fragilisé ou rompu leurs liens familiaux. La mise en place d'un nouveau d'un réseau social pour ces personnes, qui souffrent souvent d'attachement insécurisant, constitue un véritable défi.

La nécessité d'intervenir efficacement

L'exploitation sexuelle est associée à divers problèmes émotionnels, développementaux, psychologiques et comportementaux importants qui marquent une trajectoire de vie. Elle semble par ailleurs avoir des effets uniques sur les symptômes traumatiques des personnes qui marchandent leurs services sexuels, ce qui nécessite des traitements différents de ceux habituellement offerts aux personnes abusées ou agressées sexuellement.

Les risques pour la santé, la sécurité et le développement des personnes engagées dans un parcours d'exploitation sexuelle sont donc importants, ce qui pose de nombreux enjeux moraux et éthiques lorsque vient le temps d'agir auprès d'elles. Quiconque intervient auprès de personnes qui marchandent leurs services sexuels se heurte à des enjeux légaux et cliniques souvent antinomiques. Les positions adoptées par les différents organismes communautaires et institutionnels vis-à-vis de la marchandisation des services sexuels sont nombreuses et souvent incompatibles, allant, sur le plan des conceptions, de la victimisation sexuelle au trouble de comportement et, sur le plan des interventions, de l'approche répressive à la réduction des méfaits. Ce faisant, les actions privilégiées s'appuient davantage sur la philosophie d'intervention des organismes et sur l'intuition clinique des intervenant·e·s plutôt que sur des pratiques prometteuses soutenues par la recherche. Les cibles des interventions sont ainsi davantage le reflet du regard que les intervenant·e·s portent sur les personnes engagées dans un parcours d'exploitation sexuelle que le reflet des véritables besoins de celles-ci. Le déploiement d'interventions concertées et fondées sur les pratiques reconnues est nécessaire afin d'agir efficacement en matière d'exploitation sexuelle.

21 Ricard-Guay, A. (2015). Exploitation sexuelle d'adolescentes et jeunes femmes au Québec : perceptions et interventions. De l'ambivalence des sujets aux dilemmes d'intervention. Thèse de doctorat inédite. Québec, Montréal : Université McGill.

22 Cole, J., Sprang, G., Lee, R., et Cohen, J. (2016). The Trauma of Commercial Sexual Exploitation of Youth: A Comparison of CSE Victims to Sexual Abuse Victims in a Clinical Sample. *Journal of Interpersonal Violence*, 31 (1) : 122-146.

23 Lanctôt, N., Couture, S., Couvrette, A., Laurier, C., Parent, G., Paquette, G., et Turcotte, M. (2016). *La face cachée de la prostitution : une étude des conséquences de la prostitution sur le développement et le bien-être des filles et des femmes*. Rapport de recherche soumis au Fonds de recherche – Société et culture. Québec, Longueuil : Université de Sherbrooke.

24 Szczepanik, G., Ismé, C., Boulebsol, C. (2014). *Connaître les besoins des femmes dans l'industrie du sexe pour mieux baliser les services* Rapport de recherche de la Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle (CLES). Québec, Montréal.

Le programme SPHÈRES favorise la cohérence des interventions entre les différents organismes communautaires et institutionnels œuvrant auprès des personnes exploitées sexuellement.

La discontinuité des services offerts aux personnes en situation d'exploitation sexuelle nuit aussi à l'efficacité des interventions menées auprès d'elles. En effet, les personnes qui marchandent leurs services sexuels doivent souvent composer avec des bris de services, que ce soit en raison de leur passage de l'adolescence à l'âge adulte ou de la complexité des problèmes qui les affligent (dépendance, santé mentale, pauvreté, démêlés judiciaires, etc.) et qui requièrent des services prodigués par des organismes distincts. Pourtant, il est largement admis qu'une intervention globale plutôt que sectorielle sans tenir compte de l'âge s'avère une meilleure réponse aux besoins des personnes exploitées sexuellement²⁵.

Le programme SPHÈRES favorise la continuité des services offerts aux personnes exploitées sexuellement sans tenir compte de l'âge ainsi que la prise en charge légale.

Qui plus est, une intervention prometteuse agit non seulement sur les besoins directement liés à la marchandisation des services sexuels, mais aussi sur les problèmes concomitants qui, souvent, maintiennent les personnes dans le cycle de l'exploitation sexuelle. De nombreux obstacles se dressent lors du processus de désistement, dont la consommation de substances, la violence, les troubles de santé mentale, les traumatismes, l'isolement social, la stigmatisation et la pauvreté²⁶.

Le programme SPHÈRES offre des services spécialement adaptés aux personnes exploitées sexuellement et qui ne font pas partie de l'offre de services habituellement destinée aux personnes en difficulté.

Enfin, une intervention soutenue, prolongée, individualisée et fondée sur des approches positives, qui sont centrées sur les forces et les besoins, en plus d'être sensibles aux traumatismes, constitue une voie plus prometteuse que les programmes classiques, axés uniquement sur les facteurs de risque²⁷.

Le programme SPHÈRES soutient les personnes exploitées sexuellement dans une démarche de réalisation de soi susceptible de favoriser un changement de mode de vie, dans le respect de leur intégrité, de leur rythme et de leur pouvoir d'agir.

Le caractère complexe des situations d'exploitation sexuelle nécessite une réflexion clinique qui sort du cadre de compréhension linéaire, ce qui exige de penser et de faire les choses autrement.

Le programme SPHÈRES

Le programme SPHÈRES repose sur la collaboration de partenaires ayant le même objectif, soit soutenir les démarches de changement des personnes en situation d'exploitation sexuelle. Il s'appuie sur l'élaboration d'actions concertées pour diminuer les risques et les méfaits associés à la marchandisation des services sexuels et, ultimement, mettre fin au cycle de l'exploitation sexuelle.

Il mise également sur la collaboration des milieux institutionnels et communautaires afin d'aider les personnes qui marchandent leurs services sexuels à se construire une identité positive, à exercer leur pouvoir d'agir et à développer leur autonomie. Plus précisément, il vise à :

- répondre aux besoins fondamentaux de ces personnes autrement que par la marchandisation de leurs services sexuels ;
- diminuer les méfaits associés à la marchandisation des services sexuels sur les plans physique, psychologique, relationnel, social et légal ;
- élaborer des projets de vie visant la réalisation de leurs aspirations personnelles et leur intégration socioprofessionnelle ;
- améliorer globalement leur bien-être personnel et social.

25 Vinet-Bonin, A. (2013). *Quand l'appel à l'aide n'est pas entendu : l'expérience de femmes en processus de sortie de la prostitution*. Mémoire de maîtrise. Québec, Montréal : Université de Montréal.

26 Lanctôt, N., Couture, S., Couvrette, A., Laurier, C., Parent, G., Paquette, G., et Turcotte, M. (2016).

27 Lanctôt, N., Couture, S., Couvrette, A., Laurier, C., Parent, G., Paquette, G., et Turcotte, M. (2016).

Le programme SPHÈRES est destiné aux personnes âgées de 12 à 24 ans qui reconnaissent être ou avoir été en situation d'exploitation sexuelle ou engagées dans des activités liées à l'industrie du sexe. Les hommes, les femmes et toutes personnes dont l'expression de l'identité de genre est « autre » (neutre, androgyne, trans, etc.) sont admissibles au programme. La reconnaissance des méfaits liés à la marchandisation des services sexuels est toutefois nécessaire pour que la personne soit admise au programme, même si elle n'est pas encore déterminée à changer sa situation.

La démarche est volontaire. En aucun temps, celle-ci ne doit être imposée ou servir de mesure visant à forcer une personne exploitée sexuellement à recevoir des services ou des conseils qu'elle ne sollicite pas.

« On a mis quelqu'un au monde, on devrait peut-être l'écouter. »

Serge Fiori, auteur-compositeur-interprète québécois

Les fondements du programme

Le programme SPHÈRES repose sur des fondements, qui s'inspirent tous des approches humanistes et sensibles aux traumatismes²⁸, ainsi que des prémisses des modèles transthéoriques du changement²⁹, de l'entretien motivationnel³⁰, de la réduction des méfaits³¹ et de la prévention de la rechute³². Voici en quoi consistent ces fondements :

- Le programme SPHÈRES s'appuie sur une approche participative et collaborative pour mettre en place un cadre d'intervention positif, sécurisant, chaleureux et motivant, tant pour les personnes aidées que pour les aidant-e-s. Il donne une voix et une place aux personnes exploitées sexuellement et aux intervenant-e-s engagé-e-s auprès d'elles.
- Il structure l'intervention afin de favoriser, chez les personnes aidées, l'exploration de soi et la référence à soi (émotions, intérêts, objectifs, besoins) plutôt que de les inciter à se comporter en fonction des attentes des intervenant-e-s. Cela exige de respecter le rythme des personnes aidées. Les intervenant-e-s font confiance à leur capacité de changer et à leur pouvoir d'y arriver si elles le désirent.
- Il s'attarde davantage aux besoins des personnes aidées plutôt qu'aux risques qu'elles présentent pour elles ou pour les autres. Sans nier ou minimiser l'existence de ces risques, les intervenant-e-s reconnaissent d'abord les besoins manifestés par les personnes aidées comme étant intrinsèquement valides.
- Il valorise l'épanouissement des personnes aidées pour contrebalancer les nombreuses expériences de dévaluation sociale (stigmatisation, exclusion, etc.). Les intervenant-e-s les aident à se fixer des buts visant l'actualisation de soi plutôt que la gestion de facteurs de risque. En ce sens, le programme SPHÈRES encourage les personnes qui marchandent leurs services sexuels à agir et à reprendre les commandes de leur vie pour en améliorer la qualité. Les intervenant-e-s les soutiennent dans leur pouvoir d'agir pour provoquer et maintenir les changements nécessaires à l'amélioration de leur bien-être global.
- Il encourage l'espoir en permettant aux personnes aidées d'entrevoir des perspectives d'avenir positives. Les intervenant-e-s font confiance à leur auto-efficacité afin de modifier leur parcours de vie et de réaliser leurs aspirations les plus chères.

Les principes directeurs des interventions

Le programme SPHÈRES repose sur une théorie du changement³³ regroupant deux grandes étapes, soit la coconstruction d'un cadre d'intervention commun en matière d'exploitation sexuelle et la mise en œuvre d'activités psychosociales individualisées destinées aux personnes qui marchandent leurs services sexuels.

28 Dodsworth, J. (2012). Pathways Through Sex Work : Childhood Experiences and Adult Identities. *British Journal of Social Work*, 42 (3) : 519-536.

29 Prochaska, J.O., et DiClemente, C.C. (1982). Transtheoretical Therapy : Toward A More Integrative Model of Change. *Psychotherapy : Theory, Research and Practice*, 19 (3) : 276-288.

30 Miller, W.R., et Rollnick, S. (2002). *Motivational Interviewing : Preparing People for Change* (2^e éd.). New York, New York : Guilford Press.

31 Brisson, P. (1997). *L'approche de réduction des méfaits : sources, situation, pratiques*. Québec, Québec : Comité permanent de lutte à la toxicomanie, gouvernement du Québec.

32 Marlatt, G.A., et Donovan, D.M. (2005). *Relapse Prevention : Maintenance Strategies in the Treatment of Addictive Behaviors*. New York, New York : The Guilford Press.

33 Façon de décrire comment un groupe espère atteindre un but donné à long terme et qui sert d'outil d'aide au développement de solutions à des problèmes sociaux complexes ; voir notamment Anderson, A.A. (2005). *The Community Builder's Approach to Theory of Change : A Practical Guide to the Theory Development*. Columbia, Washington : The Aspen Institute Roundtable on Community Change.

Pour en connaître davantage sur le cadre d'intervention commun du programme SPHÈRES et la mise en place des suivis psychosociaux individualisés, veuillez consulter le *Cadre d'intervention commun du programme SPHÈRES*³⁴.

La première étape du développement et de l'expérimentation du programme SPHÈRES nécessite la coconstruction d'un cadre d'intervention commun en matière d'exploitation sexuelle basé sur des pratiques probantes. Cette étape est inhérente à la mise en œuvre d'activités psychosociales individualisées, destinées aux personnes qui marchandent leurs services sexuels. La visée est essentiellement de développer le savoir, le savoir-faire et le savoir-être des intervenant-e-s comme processus dynamique et itératif qui s'alimente des interventions elles-mêmes afin d'en raffiner le cadre commun. Concrètement, cette étape regroupe toutes les activités de sensibilisation, de promotion, de formation et de soutien aux partenaires et aux intervenant-e-s impliqués dans le programme SPHÈRES. Ces activités s'appuient sur le souci de reconnaître l'expertise des différents organismes partenaires du programme SPHÈRES et celle des intervenant-e-s œuvrant auprès des personnes exploitées sexuellement. Ces activités offrent également un espace favorisant l'expérimentation de pratiques intégrées dans une vision commune des besoins d'intervention des personnes qui marchandent leurs services sexuels.

La seconde étape de la théorie du changement du programme SPHÈRES réfère à l'ensemble des interventions psychosociales individualisées, destinées aux personnes exploitées sexuellement. Ces activités sont orientées par le modèle transthéorique du changement de Prochaska et DiClemente³⁵. La trajectoire de désistement du cycle d'exploitation sexuelle est, en effet, comparable au processus du changement³⁶ dans la mesure où elle implique différentes étapes qui révèlent une évolution complexe ponctuée de va-et-vient et qui requièrent des stratégies de *coping*³⁷.

Le programme SPHÈRES implique donc une reconnaissance du stade auquel se situe la personne qui marchandise ses services sexuels de manière à déterminer les interventions les plus pertinentes pour la faire évoluer vers le stade suivant, notamment à l'aide des méthodes de l'entretien motivationnel³⁸ et de la prévention de la rechute³⁹.

Pour en connaître davantage sur les stratégies et les outils d'intervention inhérents à l'accompagnement des personnes aidées dans le cadre du programme SPHÈRES, veuillez consulter le *Cahier de l'intervenant-e Ma stratosphère du programme SPHÈRES*⁴⁰.

De plus, le programme SPHÈRES respecte les prémisses des approches sensibles aux traumatismes⁴¹ et de réduction des méfaits⁴² qui tiennent compte de la pluralité des profils et des parcours des personnes exploitées sexuellement. En ce sens, le programme SPHÈRES :

- mise *a priori* sur le processus de reconstruction de soi de la personne aidée plutôt que sur l'arrêt de la marchandisation de ses services sexuels ;
- considère la mobilisation de la personne aidée vers le changement de ses habitudes de vie comme un but à atteindre ;
- positionne la personne aidée comme une agente active de sa propre vie, capable de prendre des décisions et d'agir pour les mettre en œuvre ;
- offre un environnement d'intervention sécurisant afin que la personne aidée puisse consacrer son énergie à réaliser son plein potentiel.

Enfin, accompagner la personne aidée dans les moyens qu'elle a elle-même trouvés pour atteindre les buts qu'elle s'est fixés constitue un principe phare du programme SPHÈRES. Inspiré de l'approche globale (Wraparound) expérimentée en contexte

34 Gélinas, N., Jobin, P., et Fredette, C. (2022). *Cadre d'intervention commun du programme SPHÈRES*. Québec, Montréal : Institut universitaire Jeunes en difficulté du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

35 Prochaska, J.O., et DiClemente, C.C. (1982).

36 Voir Brisebois, R.-A., et Fredette, C. (2021).

37 Bruhns, M.E., Del Prado, A., Slezakova, J., Lapinski, A.J., Li, T., et Pizer, B. (2018). Survivors' Perspectives on Recovery From Commercial Sexual Exploitation Beginning in Childhood. *The Counseling Psychologist*, 46 (4) : 413-455.

38 Miller, W.R., et Rollnick, S. (2002).

39 Marlatt, G.A., et Donovan, D.M. (2005).

40 Gélinas, N., Brisebois, R.-A., et Fredette, C. (2022). *Cahier de l'intervenant-e Ma stratosphère du programme SPHÈRES*. Québec, Montréal : Institut universitaire Jeunes en difficulté du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

41 Briere, J., et Lanktree, C. (2013). *Integrative Treatment of Complex Trauma for Adolescents (ITCTA)*. Guide de traitement (2^e éd.). Californie, Los Angeles : <https://keck.usc.edu/adolescent-trauma-training-center/>.

42 Brisson, P. (1997).

d'exploitation sexuelle dans le cadre du programme torontois Exit Doors Here de l'organisme Elyzabeth Fry Toronto⁴³, le programme SPHÈRES vise à ce que les besoins que la personne aidée identifie comme importants soient comblés par les stratégies établies de concert avec elle. Le soutien clinique doit lui permettre de prendre contact avec les ressources appropriées, de lui faire remporter des succès et de développer son pouvoir d'agir. Le programme SPHÈRES lui permet de cerner ses compétences et de renforcer sa capacité à changer en misant sur l'accompagnement d'une équipe d'intervenant-e-s issu-e-s de divers organismes communautaires et institutionnels qui la soutiennent dans son cheminement.

En somme, le programme SPHÈRES mise sur l'étroite collaboration des intervenant-e-s des milieux institutionnel et communautaire afin de permettre aux personnes qui marchandent leurs services sexuels de se rétablir physiquement, psychologiquement et socialement en leur facilitant l'accès aux ressources spécialisées et aux services de la communauté qui leur permettront de répondre à leurs besoins, de se développer sur le plan personnel et d'acquérir des aptitudes socioprofessionnelles.

La structure du programme

Les partenaires

Le déploiement du programme SPHÈRES nécessite la collaboration des différents organismes institutionnels et communautaires œuvrant auprès des personnes qui marchandent leurs services sexuels ou qui sont à risque de le faire dans une région donnée.

D'abord, les Centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) et les Centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS) sont des partenaires essentiels à l'implantation du programme SPHÈRES. Par leurs ressources organisationnelles, structurelles, humaines et financières, ils sont en mesure d'assurer la gouvernance, soit la gestion et la coordination clinique d'un programme d'une telle envergure⁴⁴. De plus, en raison de leur important bassin de prise en charge d'adolescent-e-s en difficulté, ce sont principalement les CISSS et les CIUSSS qui dirigent les personnes mineures en situation d'exploitation sexuelle vers le programme SPHÈRES.

Ensuite, il est essentiel de s'associer à des partenaires du milieu communautaire qui offrent une intervention de proximité (comme L'Anonyme⁴⁵) et des services de répit ou d'hébergement 24/7/365⁴⁶ (comme En Marge 12-17⁴⁷) afin d'assurer une pluralité et une continuité de services. Comme toutes les personnes en situation d'exploitation sexuelle désireuses d'amorcer des changements dans leur vie sont admissibles au programme SPHÈRES, peu importe leur sexe, leur identité de genre ou leur orientation sexuelle, la participation des organismes qui s'adressent tant aux femmes qu'aux hommes ou aux membres de la communauté LGBTQIA2S+⁴⁸ est aussi encouragée⁴⁹.

Bien que les intervenant-e-s du milieu communautaire soient contraint-e-s aux mêmes obligations civiles et légales – dont celles prévues aux articles 38(d) et 39.1 de la *Loi sur la protection de la jeunesse* (LPJ)⁵⁰ –, les paradigmes de leurs interventions leur offrent une plus grande flexibilité dans leur accompagnement des personnes exploitées sexuellement. Ces intervenant-e-s sont ceux et celles qui dirigent principalement les adultes vers le programme SPHÈRES. De plus, leur rôle d'orientation vers les ressources spécialisées de la communauté permet d'augmenter la concertation entre les différents milieux d'intervention et, de ce fait, d'améliorer la qualité et la variété de la réponse aux besoins des bénéficiaires du programme SPHÈRES.

43 Elizabeth Fry Toronto (2018). *Exit Doors Here* (<https://www.efrytoronto.org/sex-work-transition-program/>) ; programme financé par la SNPC de Sécurité publique Canada.

44 Cela dit, une autre organisation partenaire impliquée dans l'implantation du programme SPHÈRES dans une région donnée (par exemple, une ressource communautaire) pourrait prendre en charge sa gestion et sa coordination dans la mesure où elle dispose des ressources organisationnelles, structurelles, humaines et financières nécessaires à sa gouvernance.

45 <https://www.anonyme.ca/>

46 24 heures par jour, 7 jours par semaine, 365 jours par année.

47 <http://www.enmarge1217.ca/>

48 L'acronyme fait référence aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queers, intersexuées, asexuelles, bispirituelles et à toutes les autres orientations sexuelles et identités de genre.

49 Une liste de ressources dédiées aux personnes concernées par la diversité sexuelle et la pluralité des genres est notamment disponible sur le site <https://interligne.co>.

50 C'est-à-dire l'obligation de signaler toute situation d'exploitation sexuelle impliquant une personne mineure, considérée comme un abus sexuel au sens de la LPJ.

Si les partenaires communautaires n'offrent pas d'ateliers d'éducation à la sexualité et de promotion des relations consensuelles, il est suggéré de solliciter la collaboration d'un organisme régional dont c'est l'expertise. L'intervention éducative en matière de sexualité s'avère une composante essentielle aux actions menées auprès des personnes qui marchandent leurs services sexuels. De la même manière, si les partenaires communautaires n'offrent pas de services de soutien à l'entourage des personnes exploitées sexuellement, dont les parents, il est conseillé de demander la collaboration d'un organisme régional dont c'est l'expertise. L'entourage a souvent lui-même besoin d'aide afin d'être en mesure de soutenir la personne exploitée sexuellement dans ses démarches.

La collaboration des centres désignés pour l'intervention médicosociale auprès des victimes d'agression sexuelle ou d'un organisme offrant des traitements spécialisés aux victimes de violence sexuelle, comme la Fondation Marie-Vincent⁵¹, est aussi fortement suggérée. De nombreuses victimes d'exploitation sexuelle requièrent des services thérapeutiques afin de modifier leur parcours de vie.

Selon les réalités régionales, la participation des organismes offrant des services aux populations autochtones est aussi encouragée. L'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (ENFFADA)⁵² et la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics (CERP)⁵³ ont souligné à grands traits les vulnérabilités des personnes autochtones à l'exploitation sexuelle. Ces dernières ont d'ailleurs recommandé que les services qui leur sont destinés tiennent compte de leurs spécificités culturelles⁵⁴. Le programme SPHÈRES gagne à se joindre aux ressources ciblant les communautés autochtones pour répondre, de façon culturellement sécurisante, aux besoins des personnes exploitées sexuellement qui en sont issues.

En outre, la participation des services policiers au programme SPHÈRES est nécessaire, notamment celle des équipes engagées dans la lutte contre les violences sexuelles, comme le Service des enquêtes, Section exploitation sexuelle⁵⁵ et le programme Les Survivantes du SPVM⁵⁶.

Les risques relatifs à la marchandisation des services sexuels et le caractère d'illégitimité des contextes dans lesquels elle a lieu exigent parfois des interventions répressives et préventives pour protéger les victimes d'exploitation sexuelle et leur entourage. Les policières du programme Les Survivantes peuvent notamment épauler les personnes désireuses de dénoncer l'exploitation dont elles sont victimes lors de la marchandisation de leurs services sexuels en assurant un suivi direct avec l'équipe d'enquête chargée d'élucider les crimes de cette nature. Les policières contribuent aussi à l'élaboration de plans visant à assurer la sécurité des victimes et celle de leurs proches. En plus de soutenir les personnes victimes d'exploitation sexuelle, le programme Les Survivantes s'avère un précieux atout de sensibilisation des professionnel-le-s œuvrant auprès de ces personnes. Ce faisant, le déploiement du programme Les Survivantes dans d'autres régions du Québec est fortement encouragé⁵⁷.

En somme, l'étroite collaboration des ressources institutionnelles et communautaires reconnues comme crédibles dans une communauté donnée et susceptibles de contribuer à une offre de services variés aux personnes mineures et adultes exploitées sexuellement est fondamentale à l'implantation du programme SPHÈRES.

Il serait sage de s'allier à une équipe de recherche issue d'un CIUSSS, d'une université, d'un centre de recherche ou d'une chaire de recherche afin de prévoir l'évaluation de l'implantation, de l'intervention et des retombées du programme SPHÈRES⁵⁸. Cette démarche d'évaluation est nécessaire à son déploiement et à sa pérennisation. Elle permet notamment d'apprécier la pertinence du programme dans une perspective de rendement coûts-bénéfices. Elle permet, par ailleurs, d'apporter les ajustements nécessaires afin de s'assurer que les actions du programme SPHÈRES reposent sur des pratiques prometteuses soutenues par la recherche.

51 <https://marie-vincent.org>

52 Voir le rapport final (2016-2019), <https://www.mmiwg-ffada.ca/fr/>.

53 Voir le rapport final (2016-2019), <https://www.cerp.gouv.qc.ca/index.php?id=2>.

54 Chez Doris (<https://www.chezdoris.org/>), le Foyer pour femmes autochtones de Montréal (<https://ffamfr.squarespace.com/>) et La Porte Ouverte (<https://www.openoortoday.org/fr/>) sont les rares organismes montréalais à offrir des services adaptés aux spécificités culturelles des Autochtones. L'organisme allochtone le Centre des femmes de Montréal (<https://centredesfemmesdemtl.org/spl/>), en partenariat avec l'association Femmes Autochtones du Québec (<https://faq-qnw.org>), offre aussi des services de première ligne aux femmes autochtones qui vivent en milieu urbain.

55 <https://spvm.qc.ca/>

56 <https://spvm.qc.ca/fr/Pages/Decouvrir-le-SPVM/Nos-projets/Les-Survivantes>

57 La CSESM (décembre 2020) recommande d'ailleurs (recommandation n° 40) que le programme Les Survivantes soit greffé à l'Équipe intégrée de lutte contre le proxénétisme (EILP) qui unit les efforts du SPVM, de la Sûreté du Québec, de la GRC et des services policiers des villes de Québec, Laval, Longueuil et Gatineau. Le programme a d'ailleurs déjà été répliqué au Service de police de la Ville de Laval (SPVL) (<https://astumonnumero.com/listing/les-survivantes-service-de-police-de-laval/>).

58 L'expérimentation initiale du programme SPHÈRES dans le Grand Montréal est l'objet d'une évaluation d'implantation et d'impacts (2018-2022) conduite par Mathilde Turcotte, Sophie T. Hébert et Denis Lafortune de l'IUJD du CCSMTL et du Centre international de criminologie comparée (CICC) (Turcotte, M., Hébert, S.T., et Lafortune, D. (2018). *Projet SPHÈRES : répondre à ses besoins autrement que par la prostitution (6350-C156)*. Devis d'évaluation soumis à Sécurité publique Canada. Québec, Montréal).

Le rôle des partenaires

Les partenaires sont l'âme du programme SPHÈRES. À la fois gestionnaires et prestataires des services, ils sont impliqués quand il s'agit de réaliser ce qui suit :

- diriger des participant·e·s vers le programme SPHÈRES ;
- offrir des ressources pertinentes à leurs démarches de changement ;
- soutenir les familles et l'entourage des personnes aidées ;
- promouvoir le programme ;
- appuyer les intervenant·e·s des organismes œuvrant auprès des personnes qui marchandent leurs services sexuels ou qui sont à risque de le faire.

Les partenaires agissent aussi au chapitre de la formation et de la sensibilisation à la problématique de l'exploitation sexuelle auprès des protagonistes du système de justice, de la santé et des services sociaux ainsi que des ressources communautaires. Ce faisant, ils contribuent directement et de manière concertée aux efforts de prévention et de dépistage de l'exploitation sexuelle, au traitement des personnes qui marchandent leurs services sexuels et à la formation continue des intervenant·e·s qui œuvrent auprès d'elles.

Les ententes de partenariat

La concertation de tous les partenaires du programme SPHÈRES est facilitée par la conclusion d'ententes de partenariat formelles. Dûment signées par les Directions de chacun des organismes partenaires, ces ententes établissent le partage des responsabilités, des ressources matérielles, humaines et financières, ainsi que des structures et des services nécessaires à l'implantation du programme SPHÈRES⁵⁹.

Ces ententes doivent inclure les rôles, les responsabilités et les attentes, tant des gestionnaires que des intervenant·e·s impliqué·e·s dans le programme SPHÈRES. En ce qui concerne les gestionnaires des organismes partenaires, il est attendu qu'ils et elles :

- participent au comité directeur afin de veiller au respect des principes du programme ;
- soient les porte-étendards du programme au sein de leur organisation ;
- veillent à la liaison, lorsque nécessaire, avec la personne responsable de la coordination clinique de SPHÈRES ;
- assurent l'encadrement de l'intervenant·e de leur milieu engagé·e dans la prestation de services directs aux participant·e·s.

Ce dernier point est important puisque c'est ce soutien administratif et organisationnel qui permet aux intervenant·e·s d'être accompagné·e·s adéquatement et d'être légitimé·e·s à poursuivre leur implication au sein du programme. Quant aux intervenant·e·s, ils et elles doivent :

- être disposé·e·s à adapter leur pratique de sorte qu'elle corresponde aux principes directeurs du programme SPHÈRES ;
- clarifier leur rôle auprès de leurs collègues, en plus d'accepter d'être supervisé·e·s par la personne responsable de la coordination clinique du programme SPHÈRES ;
- s'adresser au gestionnaire de leur organisme pour tout enjeu lié à des aspects administratifs et organisationnels.

Considérant l'importance des échanges de renseignements entre les intervenant·e·s issu·e·s de différentes organisations engagées dans une intervention commune, comme l'exige le programme SPHÈRES, il importe aussi d'établir un protocole de partage de renseignements personnels qui respecte la protection de la vie privée, comme le prévoit la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*⁶⁰.

59 Dans le cadre de l'expérimentation initiale du programme SPHÈRES dans le Grand Montréal, ces ententes ont été établies informellement, bien que toutes les organisations partenaires aient soumis une lettre d'appui au projet au moment de la demande de financement. Il est fortement recommandé d'établir des ententes de partenariat formelles approuvées et signées par chacune des organisations partenaires du programme.

60 Bien que toutes les organisations partenaires se conforment aux différentes lois qui régissent le partage de renseignements personnels, aucun protocole officiel d'échange d'information n'a été établi dans le cadre de l'expérimentation initiale du programme SPHÈRES dans le Grand Montréal. Il est fortement recommandé que cela soit fait.

La gestion et la coordination clinique

Dans le cadre de l'expérimentation initiale du programme SPHÈRES financée par la Stratégie nationale pour la prévention du crime (SNPC) du ministère de la Sécurité publique du gouvernement du Canada⁶¹, une équipe de gestion fut créée et placée sous la responsabilité de l'Institut universitaire Jeunes en difficulté (IUJD) du CCSMTL. Celle-ci était composée des personnes suivantes :

- un gestionnaire de projet responsable de l'organisation des activités nécessaires au bon déroulement du programme et à l'atteinte de ses objectifs (liaison avec le bailleur de fonds, les donateurs et les partenaires, gestion des finances, rédaction des rapports financiers et des rapports de rendement, etc.) ;
- une coordonnatrice responsable de la réalisation de l'ensemble des activités nécessaires au bon déroulement du programme et à l'atteinte de ses objectifs (supervision des ressources humaines, réception des demandes d'information et des demandes d'admission, supervision des suivis des participant-e-s, suivi de la tenue des dossiers sécurisés des participant-e-s, promotion du programme, liaison avec l'équipe de recherche évaluative, etc.) ;
- une agente administrative ;
- une technicienne en administration.

Il est nécessaire, sur le plan opérationnel, qu'une personne soit affectée à la gestion et à la coordination clinique du programme SPHÈRES. L'organisation et la planification de la concertation nécessaire à l'implantation du programme doivent s'appuyer sur une structure officielle. Ancrée dans les priorités des organisations partenaires, cette structure doit être dotée des ressources humaines (y compris le soutien d'un-e agent-e administratif-ive et d'un-e technicien-ne en administration) ainsi que des fonds nécessaires à son fonctionnement.

Si l'implantation ou la pérennisation d'un programme ne doit pas reposer entièrement sur l'expertise d'une seule personne, la prise en charge de sa gestion et de sa coordination clinique doit néanmoins relever d'un poste consacré à cette fonction. Gérer et coordonner un programme comme SPHÈRES exige du temps. Pour qu'un tel programme s'inscrive de manière permanente dans l'offre de services psychosociaux destinée aux personnes en situation d'exploitation sexuelle, il doit relever d'un poste budgétaire. La personne qui l'occupe est responsable de la réalisation et de la conformité de l'ensemble des objectifs et des activités du programme. Elle réalise les tâches suivantes :

- S'assurer du maintien des liens de collaboration entre les partenaires
- Accueillir et soutenir les intervenant-e-s du programme (voir le protocole d'accueil d'un-e intervenant-e présenté en annexe)
- Appuyer les gestionnaires des organismes partenaires dans leur accompagnement de leurs intervenant-e-s impliqué-e-s dans le programme
- Déceler et résoudre les problèmes
- Promouvoir le programme
- Planifier les formations
- Répondre aux demandes d'information
- Assurer le suivi des interventions
- Solliciter les donateurs pour financer les activités
- Gérer les admissions, les finances, les achats de matériel et les remboursements de frais inhérents au programme

Bref, elle assume les fonctions d'administration du programme SPHÈRES et en rend compte au comité directeur du programme.

Trois propositions de structure de gouvernance

Il est recommandé que la structure de gouvernance du programme SPHÈRES soit intégrée à la structure du programme jeunesse des CISSS ou des CIUSSS pour qu'une personne à temps complet se consacre à sa gestion et sa coordination clinique. De plus, il est recommandé que le programme SPHÈRES soit constitué en unité administrative afin de bénéficier d'une certaine autonomie, notamment d'un budget discrétionnaire pour faciliter, entre autres, la gestion des remboursements des frais relatifs à l'offre de services directs.

61 Dans le cadre du Fonds d'action en prévention du crime (FAPC).

Un autre scénario envisageable consisterait à partager la gestion et la coordination clinique du programme SPHÈRES entre le CISSS ou le CIUSSS et l'un des partenaires communautaires par l'octroi d'un prêt de service⁶². Les tâches de gestion et de coordination clinique seraient ainsi réparties entre deux personnes à temps partiel. Du même coup, ce scénario permettrait de retenir les services de l'intervenante communautaire qui faisait initialement partie du programme SPHÈRES expérimenté dans le Grand Montréal⁶³. Il permettrait également d'assurer le financement d'un poste d'intervenant·e communautaire, qui serait responsable d'identifier les victimes d'exploitation sexuelle susceptibles de bénéficier des services du programme SPHÈRES, de travailler de concert avec les ressources de la communauté et d'assurer la formation continue des professionnel·le·s œuvrant auprès des personnes exploitées sexuellement. De plus, si la nouvelle formule de financement recommandée par la CSESM (recommandation n°19)⁶⁴ se concrétisait – c'est-à-dire que les organismes communautaires luttant contre l'exploitation sexuelle soient financés en fonction de leur mission plutôt qu'en fonction de leurs projets –, le financement de la gestion et de la coordination clinique du programme SPHÈRES pourrait être assuré conjointement par le CISSS ou le CIUSSS et l'un des partenaires communautaires.

Dans un troisième scénario possible, tous les partenaires du programme SPHÈRES pourraient contribuer au financement du poste de gestion et de coordination clinique. Le cas échéant, l'un des partenaires serait désigné comme gestionnaire administratif du poste de gestion et de coordination clinique du programme⁶⁵. Bien entendu, ce gestionnaire administratif serait tenu de faire une reddition de comptes à l'ensemble des partenaires qui contribuent au financement du poste. Une formule de financement à long terme du poste de gestion et de coordination clinique devra être aussi être convenue entre les partenaires.

Cela dit, les partenaires mobilisés dans chacune des régions où SPHÈRES sera implanté sont à même d'évaluer quelle organisation prendra en charge la gestion et la coordination régionale du programme. Ils doivent cependant garder à l'esprit que cette organisation doit posséder les ressources structurelles, humaines et financières nécessaires à la gouvernance d'un programme comme SPHÈRES. Cette organisation doit aussi respecter le principe fondamental de l'action concertée au cœur du programme qui exige le partage du pouvoir décisionnel. Concrètement, cela signifie que toutes les décisions relatives à la gestion et à la coordination du programme doivent être entérinées et appuyées par tous les organismes partenaires de SPHÈRES. Il importe par ailleurs de préciser que seule la structure de gouvernance assumée par le CISSS ou le CIUSSS a été évaluée dans le cadre de l'expérimentation initiale du programme SPHÈRES dans le Grand Montréal.

Parallèlement, l'implantation et la pérennisation du programme SPHÈRES exigent le financement d'une ressource externe consacrée à la formation et à la supervision clinique des intervenant·e·s des milieux communautaires et institutionnels sur l'approche motivationnelle, qui constitue l'un des principaux fondements de l'intervention privilégiée par le programme⁶⁶.

Le comité directeur

Le comité directeur est composé des gestionnaires des organisations partenaires du programme SPHÈRES, y compris la personne chargée de sa gestion et de sa coordination clinique. Cette dernière planifie et anime les rencontres du comité. Elle assure également le suivi des décisions prises.

Le comité directeur se réunit environ quatre fois par année à raison de deux à trois heures. Il veille au respect des ententes partenariales et des lignes directrices du programme, et il en administre les activités. Il oriente le travail de la personne chargée de la gestion et de la coordination clinique du programme SPHÈRES et s'en porte garant. Les membres du comité directeur sont également imputables des actions des intervenant·e·s de leur organisation qui sont impliqué·e·s dans le programme SPHÈRES. Ils s'assurent que ces intervenant·e·s disposent des ressources nécessaires pour faire leur travail, notamment l'encadrement administratif et le soutien clinique. Avec la collaboration de la personne chargée de la gestion et de la coordination du programme SPHÈRES, les membres s'assurent de l'épanouissement et du rendement de leurs intervenant·e·s.

Le comité clinique

Le comité clinique réunit les intervenant·e·s de chaque organisation partenaire offrant des services dans le cadre du programme SPHÈRES, soit les intervenant·e·s du CISSS ou du CIUSSS ainsi que ceux et celles des ressources communautaires qui assurent le suivi des interventions menées auprès des participant·e·s du programme SPHÈRES.

62 Une telle entente de service impliquant une ressource à temps partiel existe déjà entre l'organisme En Marge 12-17 et le programme jeunesse du CCSMTL dans le cadre du déploiement initial du programme SPHÈRES dans le Grand Montréal.

63 Dans le cadre de l'expérimentation initiale du programme SPHÈRES dans le Grand Montréal, le salaire à temps plein (35 heures par semaine) d'une intervenante de l'organisme En Marge 12-17 a été financé par la subvention de la SNPC de Sécurité publique Canada accordée à l'IUJD du CCSMTL dans le cadre du FAPC.

64 Rapport de CSESM, décembre 2020.

65 À la manière d'une fiducie, par exemple, le fiduciaire désigné pouvant être le CISSS/CIUSSS ou un organisme communautaire.

66 Les coûts de cette ressource dans le cadre du déploiement initial du programme SPHÈRES dans le Grand Montréal s'élevaient à 6 389,72 \$ par année.

S'y joignent des ressources spécialisées en violence sexuelle impliquées dans le programme, ou tout autre partenaire susceptible d'être mobilisé dans la démarche clinique des participant-e-s. Ces ressources contribuent significativement à l'offre de services destinée aux participant-e-s et à la réalisation des interventions multidisciplinaires permettant de couvrir un large spectre d'actions thérapeutiques nécessaires à leur rétablissement et à leur résilience.

Un-e ou des représentant-e-s des services policiers (les représentant-e-s du programme Les Survivantes, le cas échéant) se joignent également au comité. D'une part, la collaboration des policiers et des policières au comité clinique permet de tenir compte des enjeux légaux et sécuritaires sous-jacents aux suivis des participant-e-s et d'adopter rapidement les stratégies efficaces pour les gérer. D'autre part, elle permet d'obtenir des échos des participant-e-s inactif-ive-s, c'est-à-dire des participant-e-s dont l'équipe d'intervenant-e-s est sans nouvelle, mais qui sont encore sous le radar des services policiers, ou de prévenir les risques de chute de ceux et celles qui attirent l'attention des forces de l'ordre. Enfin, les agent-e-s de police qui participent au comité clinique sont en contact avec l'entourage (notamment les parents) des personnes fugueuses ou disparues qui pourraient éventuellement bénéficier des services du programme SPHÈRES. Ils et elles sont aussi en mesure d'orienter ces personnes vers les ressources de la communauté⁶⁷ qui peuvent les aider. Les représentant-e-s des services policiers contribuent significativement à l'offre de services destinée aux participant-e-s du programme SPHÈRES et à la réalisation des interventions multidisciplinaires permettant de couvrir un large spectre d'actions préventives et de protection.

La personne chargée de la gestion et de la coordination du programme SPHÈRES planifie et anime les rencontres du comité clinique. Elle soutient également les intervenant-e-s afin d'assurer le suivi des décisions prises lors des rencontres du comité clinique.

Les réunions de ce comité se tiennent sur une base hebdomadaire à raison de deux à trois heures. Elles font office de rencontres de travail d'équipe dont le principal mandat est d'effectuer le suivi des activités et des enjeux cliniques du programme SPHÈRES. Pour ce faire, chaque intervenant-e planifie la discussion sur ses suivis cliniques (présentation de cas, statut du suivi, enjeux prioritaires, défis, réussites, etc.). Ces discussions cliniques permettent de faire le point sur les interventions menées à l'endroit des participant-e-s et d'échanger sur les défis, les enjeux et les succès de celles-ci. Elles sont aussi l'occasion pour les intervenant-e-s d'échanger avec leurs collègues sur leurs réussites et leurs difficultés (par exemple, sur ce que peuvent leur faire vivre les participant-e-s) ainsi que sur les pistes d'intervention possibles.

Les discussions cliniques sont animées de façon à permettre aux intervenant-e-s d'échanger sur les quatre processus de l'entretien motivationnel qui constituent le fondement du suivi des personnes aidées dans le cadre du programme SPHÈRES, soit :

- 1) l'engagement dans la relation : quelles sont les stratégies utilisées pour favoriser la création du lien de confiance ?
- 2) la focalisation : quel est l'objectif commun ?
- 3) l'évocation : quelles sont les stratégies utilisées pour favoriser l'émergence du discours-changement ?
- 4) la planification : quels sont les moyens mis en place pour soutenir le changement ?

Les réunions du comité clinique servent aussi à gérer les admissions des participant-e-s au programme SPHÈRES. Lorsqu'une personne y est dirigée et admise, un-e intervenant-e qui l'accompagnera dans sa démarche de changement lui est attribué-e.

Un-e représentant-e de la recherche assiste aussi aux rencontres afin de faciliter l'évaluation du programme, une composante essentielle à son implantation et à sa pérennisation.

Les rôles des intervenant-e-s

Les intervenant-e-s⁶⁸ sont chargé-e-s de présenter le programme SPHÈRES aux personnes qui y sont dirigées, puis d'accueillir celles qui y sont admises et de les accompagner dans leur démarche de changement. Pour ce faire, ils et elles cernent les besoins prioritaires des participant-e-s et facilitent leurs liens avec leur réseau naturel et les ressources de la communauté pouvant être mis à contribution pour y répondre. Les intervenant-e-s s'assurent d'exposer les participant-e-s aux différentes activités favorisant la construction d'une identité positive, l'exercice de leur pouvoir d'agir et le développement de leur autonomie. Ils et elles soutiennent aussi les personnes aidées dans l'élaboration d'un projet de vie qui leur permettra de concrétiser leurs aspirations personnelles et qui favorisera l'amélioration globale de leur bien-être.

Si les professionnel-le-s des organisations partenaires ou d'autres ressources de la communauté orientent la plupart des participant-e-s vers le programme, les intervenant-e-s contribuent aussi à identifier les personnes susceptibles de profiter des services de SPHÈRES, en collaboration avec les autres membres du comité clinique et les autres intervenant-e-s des organismes partenaires.

67 Par exemple : Parents En Marge de la rue d'En Marge 12-17 (www.enmarge1217.ca).

68 Voir les exemples d'affichage du poste d'intervenant-e et d'entrevue d'embauche présentés en annexe.

Les intervenant-e-s et les autres membres du comité clinique contribuent aussi étroitement au rayonnement et à la promotion du programme SPHÈRES en participant aux diverses activités de transfert de connaissances (congrès, colloques, journées scientifiques, etc.). Afin d'illustrer l'importance du partenariat qui constitue l'essence du programme SPHÈRES, les intervenant-e-s animent ces activités en dyade, soit en équipe de deux, chacun-e provenant d'une organisation différente.

Enfin, les intervenant-e-s répondent aux demandes de soutien d'autres professionnel-le-s des réseaux institutionnels et communautaires œuvrant auprès des personnes en situation d'exploitation sexuelle. Ce faisant, ils et elles contribuent plus largement aux efforts de prévention, de dépistage et de traitement des personnes en situation d'exploitation sexuelle, ainsi qu'à la sensibilisation et à la formation continue des intervenant-e-s qui agissent auprès d'elles.

Le nombre d'intervenant-e-s et le statut d'emploi

Dans le cadre de l'expérimentation initiale du programme SPHÈRES, l'équipe d'intervention était composée de quatre personnes provenant respectivement d'En Marge 12-17, de L'Anonyme, du CCSMTL et du CODIM. Les ressources d'intervention des deux organismes communautaires travaillaient au programme SPHÈRES à temps plein (35 heures/semaine), alors que celles des CIUSSS y travaillaient à temps partiel (28 heures/semaine).

L'expérience initiale du programme SPHÈRES soulève la pertinence d'envisager non seulement d'augmenter le nombre de personnes composant l'équipe d'intervenant-e-s, mais aussi d'octroyer à chacun de ses membres le statut d'emploi à temps plein. En effet, la popularité des services du programme SPHÈRES a été telle que l'équipe d'intervention a vite été surchargée.

En plus d'accorder un statut d'emploi à temps plein à l'ensemble des intervenant-e-s du programme SPHÈRES, il est aussi fortement recommandé d'en augmenter le nombre en mobilisant d'autres partenaires, par exemple, des organismes offrant des services d'hébergement aux personnes en difficulté et ceux destinés aux Autochtones ou aux hommes qui marchandent leurs services sexuels.

Les autres comités

Dans le cadre de l'expérimentation initiale du programme SPHÈRES, deux autres comités ont été mis en place afin de faciliter les communications et d'élargir l'échange d'information entre les différents milieux d'intervention engagés dans la lutte contre l'exploitation sexuelle sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)⁶⁹.

Le comité conjoint

Le comité conjoint se compose des membres des comités directeur et clinique afin de faire le pont entre les enjeux de gestion et les enjeux cliniques du programme SPHÈRES. Les deux rencontres annuelles de trois heures chacune permettent de cerner les problèmes et de les résoudre, de constater les réussites et de les consolider, ainsi que d'assurer le suivi des ententes partenariales entre les organismes impliqués dans le programme et de les réévaluer, au besoin. Les rencontres permettent également de suivre les travaux de la recherche évaluative et d'ajuster les composantes et les activités du programme SPHÈRES à la lumière des résultats préliminaires.

Le comité élargi

Le comité élargi réunit les membres du comité clinique ainsi que des intervenant-e-s d'autres partenaires de l'intervention en matière d'exploitation sexuelle de la CMM, dont le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC⁷⁰) de Montréal, ainsi que le projet MOBILIS du CISSS de la Montérégie-Est⁷¹ et du Service de police de l'agglomération de Longueuil (SPAL⁷²). D'autres parties prenantes se joignent aussi à ce comité de temps à autre, selon les besoins :

- les gestionnaires des intervenant-e-s des organisations partenaires du programme SPHÈRES ;
- des intervenants-tiers et des intervenantes-tierces, dont la coordonnatrice du programme d'éducation à la sexualité de L'Anonyme⁷³ et les responsables du programme Parents En Marge de la rue d'En Marge 12-17⁷⁴ ;

69 La CMM regroupe 82 municipalités sur l'île de Montréal et dans ses banlieues sud et nord.

70 <https://cavac.qc.ca>

71 <https://www.santemonteregie.qc.ca/est>

72 <https://www.longueuil.quebec/fr/services-%2Fservice-de-police-de-lagglomeration-de-longueuil>

73 <https://www.anonyme.ca/programmes/education-sexuelle/>

74 www.enmarge1217.ca

- des intervenant-e-s des équipes d'évaluation-orientation et de prise en charge de la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) du CCSMTL ;
- des professionnel-le-s de la Clinique des jeunes de la rue⁷⁵.

Le comité élargi se rencontre quatre fois par année à raison d'une à deux heures. Son mandat : favoriser la promotion et le rayonnement des activités du programme SPHÈRES afin d'augmenter sa visibilité et de maximiser les efforts de recrutement des participant-e-s. Les rencontres du comité élargi offrent aussi l'occasion aux différents milieux d'intervention directement ou indirectement impliqués dans le programme SPHÈRES de présenter leurs services respectifs. Elles favorisent ainsi les échanges sur les enjeux et les défis rencontrés en matière d'intervention auprès des personnes en situation d'exploitation sexuelle et d'arrimer les actions des différents milieux institutionnels et communautaires engagés dans la lutte contre l'exploitation sexuelle de la CMM. Ce faisant, elles contribuent au développement d'un cadre interrégional d'intervention en matière d'exploitation sexuelle.

La mise en place d'un comité consultatif sur l'exploitation sexuelle

En vue de l'implantation et de la pérennisation du programme SPHÈRES, il est recommandé de former un comité consultatif sur l'intervention en matière d'exploitation sexuelle. Ce comité se compose de gestionnaires et d'intervenant-e-s des différents organismes institutionnels et communautaires d'une région donnée œuvrant auprès des personnes qui marchandent leurs services sexuels. Cela contribuerait à suivre la recommandation n° 20 de la CSESM⁷⁶. Toutefois, contrairement à celle-ci qui mise sur des tables de concertation uniquement consacrées aux mineur-e-s victimes d'exploitation sexuelle, les artisan-e-s du programme SPHÈRES réitèrent la nécessité d'agir auprès des personnes exploitées sexuellement sans égard à leur âge afin de favoriser la continuité des services qui leur sont offerts. Une intervention globale s'avère une meilleure réponse à leurs besoins qu'une action sectorielle basée sur l'âge⁷⁷. Cela dit, conformément à la recommandation de la CSESM, le mandat et le nom du comité consultatif recommandé devraient s'harmoniser à ceux des autres instances similaires mises en place dans la province. La collaboration entre ses diverses instances pourrait favoriser non seulement l'échange de renseignements, mais aussi l'implantation du programme SPHÈRES dans d'autres régions du Québec⁷⁸.

L'admission et la participation au programme

Les critères d'admission

Pour être admis au programme SPHÈRES, il faut être âgé de 12 à 24 ans, résider (adresse principale) dans le secteur où le programme offre ses services ou fréquenter ce secteur (par exemple, y visiter des membres de son entourage, y recevoir des services ou y marchander ses services sexuels) et reconnaître les méfaits de la marchandisation de ses services sexuels dans une ou plusieurs sphères de sa vie. La personne engagée dans un parcours d'exploitation sexuelle doit donc se situer au stade de la contemplation de la roue du changement pour être dirigée vers le programme SPHÈRES.

Au stade de la contemplation, la personne reconnaît qu'elle a un problème, mais elle est ambivalente au changement. C'est la période du « Oui, mais... »

Pour bénéficier des services du programme SPHÈRES, la personne engagée dans un parcours d'exploitation sexuelle doit reconnaître qu'il existe des risques et des méfaits liés à la marchandisation de ses services sexuels. Elle doit aussi être prête à s'engager dans une démarche visant à résoudre son ambivalence quand il s'agit de changer certaines de ses conditions de vie pour réduire ses méfaits et aspirer à une vie meilleure⁷⁹.

⁷⁵ <https://ciuss-centresudmtl.gouv.qc.ca/propos/qui-sommes-nous/leadership-et-innovations/clinique-jeunes-de-la-rue>

⁷⁶ Rapport de la CSESM, décembre 2020.

⁷⁷ Vinet-Bonin, A. (2013).

⁷⁸ Ces instances pourraient, par ailleurs, être représentées à la Coalition québécoise contre la traite des personnes afin de favoriser la concertation et la cohérence des actions menées dans la lutte contre l'exploitation sexuelle (<http://www.cathii.org/node/83>).

⁷⁹ L'expérimentation du programme SPHÈRES dans le Grand Montréal a révélé que les personnes en situation d'exploitation sexuelle ont besoin du soutien d'une personne de confiance afin de reconnaître les méfaits liés à la marchandisation de leurs services sexuels et les enjeux qui y sont rattachés. Selon les caractéristiques et la situation d'une personne, il peut donc être souhaitable de lui recommander de participer au programme SPHÈRES, même si elle n'est centrée que sur les bénéfices que lui apporte sa situation et qu'elle n'envisage pas encore de changer (c'est-à-dire, alors qu'elle se trouve au stade de la précontemplation).

Enfin, une personne qui marchandise ses services sexuels et qui est simultanément impliquée dans le recrutement à des fins d'exploitation sexuelle peut participer au programme SPHÈRES à certaines conditions. Elle doit reconnaître les risques qu'elle représente pour les autres, admettre qu'elle recrute et s'engager immédiatement à cesser de le faire. Elle doit, comme les autres candidat·e·s, démontrer sa motivation à changer et reconnaître les méfaits associés à la marchandisation de ses services sexuels. Une évaluation des risques qu'elle représente pour les autres participant·e·s est également réalisée par les membres du comité clinique. Après quoi le comité dresse un portrait à partir de son profil délinquant et de son niveau d'implication dans un réseau criminel. Si la somme des bénéfices de sa participation au programme SPHÈRES excède la somme des risques qu'elle représente, la personne sera officiellement admise. En revanche, elle ne participera à aucune activité pouvant la mettre en contact avec d'autres personnes aidées dans le cadre du programme SPHÈRES.

La recommandation du programme et l'admission

Le programme SPHÈRES est recommandé aux personnes susceptibles d'en bénéficier par les intervenant·e·s du programme ainsi que par les intervenants-tiers et les intervenantes-tierces des organismes impliqués dans le programme ou de tout autre milieu d'intervention œuvrant auprès de personnes en situation d'exploitation sexuelle. Des outils promotionnels (cartes postales et dépliants d'information présentés en annexe) servent de support à la promotion du programme et au recrutement des participant·e·s. Les candidat·e·s sont dirigé·e·s vers la personne chargée de la gestion et de la coordination clinique du programme SPHÈRES, qui gère les admissions et s'assure qu'ils ou elles respectent les critères d'admission. Elle veille à recueillir les informations nominatives sur les candidat·e·s, notamment ce qui suit :

- l'âge ;
- le quartier de résidence ou le milieu de prise en charge (unité de réadaptation, foyer de groupe, maison de transition, etc.) ;
- la nature de la prise en charge légale, le cas échéant ;
- les coordonnées pour les joindre ;
- la langue parlée ;
- les motifs pour lesquels on leur a recommandé le programme.

Ces renseignements sont communiqués au comité clinique lors de sa rencontre hebdomadaire afin de déterminer qui sera responsable du suivi. Selon les circonstances, la personne chargée de la gestion et de la coordination clinique peut décider d'achever directement une demande d'admission à un·e intervenant·e afin que les démarches de suivi soient entamées rapidement.

Une première rencontre avec la candidate ou le candidat est organisée afin de confirmer son intérêt à entreprendre des démarches de changement eu égard aux méfaits liés à la marchandisation de ses services sexuels et afin de présenter les services du programme SPHÈRES. Cette rencontre vise aussi à clarifier sa compréhension du programme et du rôle de l'intervenant·e. Il est préférable que le contact soit initié par la candidate ou le candidat. La ou le responsable de la gestion et de la coordination clinique communique avec la personne qui a recommandé le programme au jeune pour que lui soient transmises les coordonnées de l'intervenant·e qui lui est attribué·e. Si les circonstances ne permettent pas à la personne d'initier elle-même le contact, l'intervenant·e communique avec elle ou avec la personne qui a recommandé le programme au jeune pour prendre rendez-vous. Une rencontre en personne est privilégiée⁸⁰. Si les circonstances ne le permettent pas, il est possible de tenir une téléconférence ou une visioconférence (grâce aux plateformes Skype, FaceTime, etc.). Elle peut aussi être animée en dyade. Ainsi, si l'intervenant·e attribué·e devait s'absenter ou quitter le programme, un relèvement connu de la personne aidée est assuré (voir le protocole de départ d'un·e intervenant·e présenté en annexe). À la suite de cette première rencontre, la personne peut prendre le temps de réfléchir ou décider de s'engager aussitôt. Une fois la personne admise, l'intervenant·e lui fait signer le formulaire d'information et de consentement (présenté en annexe⁸¹) qui est conservé de manière sécuritaire par la personne chargée de la gestion et de la coordination du programme SPHÈRES, dans le respect des lois protégeant les renseignements personnels. L'intervenant·e s'assure d'expliquer clairement à la personne admise au programme les enjeux relatifs à la confidentialité et au partage d'information. Il importe d'obtenir son consentement éclairé aux échanges de renseignements personnels nécessaires à son accompagnement entre les intervenant·e·s et les autres partenaires. Ces échanges de renseignements ne doivent en aucun moment lui être préjudiciables.

80 Depuis le début de l'année 2020, les modalités de rencontre doivent respecter, bien entendu, les contraintes liées aux mesures sanitaires imposées par les autorités gouvernementales québécoises et canadiennes pour gérer la pandémie de COVID-19.

81 Le formulaire d'information et de consentement présenté en annexe est celui initialement utilisé dans le cadre de l'expérimentation du programme SPHÈRES dans le Grand Montréal. Il doit faire l'objet d'une révision pour que les enjeux relatifs au partage de renseignements personnels, notamment ceux associés à l'obligation de signaler toute situation d'exploitation sexuelle impliquant une personne mineure (art., 38(d) et 39.1 LPJ), y soient indiqués afin que la personne y accorde son consentement libre et éclairé.

L'obligation de confidentialité est enracinée dans la valeur fondamentale du respect à la vie privée. Ce principe peut toutefois être enfreint si la sécurité ou le développement d'une personne est ou risque d'être compromis. Dans le cas d'un abus sexuel, comme défini à l'article 38(d) de la LPJ, l'article 39.1 de cette même loi l'exige⁸².

Après la rencontre d'accueil, l'intervenant-e accompagne la personne dans sa démarche de changement. Le nombre de personnes suivies par un-e intervenant-e varie selon la fréquence des rencontres, les déplacements, les activités réalisées, les disponibilités communes et l'intensité de l'accompagnement.

Les modalités de suivi et de communication

Le suivi des participant-e-s au programme SPHÈRES se fait normalement en personne⁸³. Selon les besoins de la personne aidée et les circonstances, ces rencontres peuvent avoir lieu dans les bureaux des organismes partenaires ou dans des endroits publics (restaurant, parc, centre de loisirs, etc.). Dans ce dernier cas, l'intervenant-e s'engage à ce que la confidentialité des échanges soit assurée. Si les circonstances ne permettent pas de tenir une rencontre en personne, il est possible d'organiser une téléconférence ou une visioconférence (Skype, FaceTime, etc.). Les suivis étant adaptés aux besoins de chaque participant-e, le rythme des rencontres et des communications varie donc selon ses caractéristiques, ses besoins, ses risques et les circonstances dans lesquelles il ou elle se trouve.

La méthode de communication privilégiée entre les intervenant-e-s et les participant-e-s est celle du téléphone cellulaire (appels, messages textes et messagerie instantanée Messenger). L'intervenant-e invite la personne aidée à l'entrer comme contact dans son téléphone cellulaire. Un bracelet élastique sur lequel est discrètement inscrit le numéro du téléphone de l'intervenant-e attribué à son suivi peut aussi lui être remis. Le cas échéant, la personne aidée est invitée à toujours porter ce bracelet afin d'avoir en tout temps ce numéro de téléphone sur elle au cas où elle égarerait son cellulaire ou que celui-ci lui serait saisi par une personne de son entourage (conjoint-e violent-e, proxénète, membre d'un gang, etc.).

Lorsqu'une rencontre est prévue, l'intervenant-e informe la personne aidée qu'advenant une incapacité d'être présente au rendez-vous, elle doit l'aviser par téléphone ou par texto dès que possible. Si elle ne se présente pas sans avoir signifié son absence, l'intervenant-e patiente une quinzaine de minutes avant de quitter le lieu de rendez-vous convenu. Il ou elle communique ensuite avec la personne aidée pour vérifier les motifs de son absence et convenir d'un nouveau rendez-vous. Une stratégie est établie avec la personne aidée afin de s'assurer que cette situation ne se reproduise plus⁸⁴. Dans une perspective d'*empowerment*, l'intervenant-e encourage la personne aidée à définir elle-même les meilleures stratégies pour respecter ses engagements envers le programme SPHÈRES.

Lorsqu'une personne aidée ne donne plus de nouvelles, l'intervenant-e attribué à son suivi la relance tout au plus deux fois. Cette relance vise à vérifier ce qu'il se passe et à évaluer sa motivation à poursuivre sa démarche SPHÈRES. Advenant le cas où l'équipe d'intervention demeure sans nouvelles, le suivi de cette personne devient inactif. Si une pause est convenue entre l'intervenant-e et la personne aidée, les modalités de reprise de contact sont déterminées. Dans une perspective d'*empowerment*, l'intervenant-e encourage encore une fois la personne aidée à définir elle-même ses modalités de retour au programme SPHÈRES.

Outre le désistement volontaire d'un-e participant-e, un suivi devient inactif si l'équipe d'intervenant-e-s estime que la personne ne tire plus de bénéfices des services du programme SPHÈRES⁸⁵ ou que le programme n'est plus en mesure de répondre adéquatement à ses besoins. Un suivi peut aussi devenir inactif si l'équipe d'intervenant-e-s juge que la personne instrumentalise sa participation au programme à des fins autres que la réduction des méfaits associés à la marchandisation de ses services sexuels et l'amélioration de ses conditions de vie⁸⁶.

Un suivi est complété lorsque la personne aidée et l'équipe d'intervenant-e-s considèrent que les acquis visés par le suivi psychosocial offert dans le cadre du programme SPHÈRES se consolident, que les nouvelles habitudes de vie qui en découlent s'inscrivent dans un nouveau mode de vie et que les stratégies élaborées pour éviter la chute sont intégrées. Toujours dans le

82 L'article 72.6 stipule aussi que les renseignements confidentiels peuvent être divulgués sans le consentement de la personne à toute personne, tout organisme ou tout établissement à qui la LPJ confie des responsabilités (ou qui est amené à collaborer avec la DPJ) et aux tribunaux appelés à prendre des décisions au sujet d'un enfant, lorsque cette divulgation est nécessaire à l'application de la loi.

83 Depuis le début de l'année 2020, les modalités de rencontre respectent, bien entendu, les contraintes liées aux mesures sanitaires imposées par les autorités gouvernementales québécoises et canadiennes pour gérer la pandémie de COVID-19.

84 Par exemple, échanger des messages textes la veille pour confirmer la rencontre.

85 Par exemple, qu'elle tourne en rond ou qu'elle cesse de progresser.

86 Par exemple, qu'elle participe au programme SPHÈRES dans le but de reprendre la garde de ses enfants pris en charge par la DPJ ou de s'éviter une mesure judiciaire, sans reconnaître que ces situations puissent être considérées comme des méfaits ou s'avérer des conséquences de la marchandisation de ses services sexuels.

respect du principe d'*empowerment*, la personne aidée est encouragée à juger elle-même de la pertinence ou non de poursuivre sa démarche dans le programme SPHÈRES.

Tous les suivis peuvent être réactivés en tout temps. Le programme SPHÈRES est pensé pour assurer un soutien et un accompagnement des personnes qui marchandent leurs services sexuels tant et aussi longtemps qu'elles en manifestent le besoin.

Les intervenant-e-s consignent les actions menées auprès des participant-e-s dont ils ou elles assurent le suivi dans un registre électronique prévu à cet effet (voir en annexe le fichier Excel des notes évolutives et les consignes pour le remplir). Ces notes permettent de quantifier la manière dont les suivis s'opérationnalisent (durée, fréquence, intensité, nature des interventions et des activités, etc.) et de documenter ce qui est fait ou n'est pas fait dans le cadre des suivis (rencontre, discussion téléphonique, échange avec d'autres intervenant-e-s engagé-e-s auprès des participant-e-s, etc.). Elles permettent aussi d'identifier rapidement les participant-e-s avec lesquelles l'équipe d'intervenant-e-s perd le contact (qui, quand, pourquoi, pour combien de temps)⁸⁷.

L'accompagnement et le soutien

Les suivis psychosociaux des personnes aidées dans le cadre du programme SPHÈRES prennent la forme d'un accompagnement guidé par le cahier des intervenant-e-s, *Ma stratosphère*.

Les procédures établies dans ce cahier visent à :

- convenir des modalités de suivi ;
- assurer la réponse aux besoins urgents et cruciaux de la personne aidée ;
- cerner les besoins affectés (ou non répondus) par les habitudes et les conduites inscrites au mode de vie et liées à la marchandisation des services sexuels de la personne aidée ;
- développer des stratégies pour répondre aux besoins de la personne aidée sans compromettre sa sécurité ou son développement ;
- faciliter la reprise ou le maintien des liens de la personne aidée avec son réseau d'aidant-e-s naturel-le-s et professionnel-le-s, ainsi qu'avec les ressources de la communauté ;
- permettre à la personne aidée de réfléchir aux situations risquant de compromettre sa sécurité ou son développement et de mettre en place un filet de sécurité lui permettant de s'en protéger ;
- favoriser, chez la personne aidée, la construction d'une identité positive, l'exercice de son pouvoir d'agir et le développement de son autonomie ;
- permettre à la personne aidée de se fixer des buts et d'élaborer des projets de vie stimulants qui favorisent la réalisation de ses aspirations personnelles et l'amélioration de son bien-être global.

Pour en connaître davantage sur les stratégies et les outils d'intervention sur lesquels s'appuient l'accompagnement et le soutien des personnes aidées dans le cadre du programme SPHÈRES, veuillez consulter le *Cahier de l'intervenant-e Ma stratosphère du programme SPHÈRES*⁸⁸.

Le financement des activités cliniques au service du changement



Dans le cadre de l'expérimentation initiale du programme SPHÈRES, les frais d'accès et d'admission à certaines activités cliniques, récréatives et culturelles (coûts d'inscription aux formations professionnelles et achat d'outils de réflexion et de discussion, par exemple) étaient couverts par la subvention accordée à l'IUJD et ses partenaires du Fonds d'action en prévention du crime (FAPC) de la SNPC⁸⁹. Les autres frais engagés, notamment pour les repas⁹⁰, le transport par taxi, l'hébergement temporaire à l'hôtel et l'achat d'un ordinateur ou de

87 Dans le cadre de l'expérimentation initiale du programme SPHÈRES, le fichier Excel des notes évolutives sert aussi de base de données à la recherche évaluative.

88 Gélinas, N., Brisebois, R.-A., et Fredette, C. (2022). *Cahier de l'intervenant-e Ma stratosphère du programme SPHÈRES*. Québec, Montréal : Institut universitaire Jeunes en difficulté du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

89 L'annexe D du formulaire du FAPC présente sommairement le type de dépenses admissibles. L'éligibilité des dépenses admissibles est sujette à la discrétion de l'agente de programme de la SNPC assignée à la gestion du projet.

90 Dans le cadre du programme initial SPHÈRES expérimenté dans le Grand Montréal, le FAPC de la SNPC ne remboursait pas les frais de repas rattachés aux rencontres de suivi des personnes aidées et des intervenant-e-s. La Fondation des jeunes de la DPJ a généreusement offert de nombreuses cartes-cadeaux pour couvrir ces frais.

matériel nécessaire à la formation professionnelle, ont été assumés par la Fondation des jeunes de la DPJ⁹¹ et les organismes partenaires du programme SPHÈRES. Sans ces précieux investissements financiers, de nombreuses interventions soutenant le processus de changement des personnes aidées ne pourraient être réalisées.

Il est essentiel de prévoir les fonds nécessaires au remboursement complet ou partiel (selon le contexte et les circonstances dans lesquelles se trouvent les personnes aidées⁹²) des frais inhérents à la réalisation des activités cliniques, récréatives et culturelles. Les fonds doivent être gérés en tenant compte de certains critères, comme la souplesse, l'audace et la créativité des activités auxquelles ces fonds serviront. Une réflexion devrait être menée, par exemple, sur la pertinence et la faisabilité de financer les personnes aidées (plutôt que de financer une structure de services) afin d'être en mesure d'adapter les activités cliniques aux besoins particuliers de chacune d'entre elles.

Un financement partagé entre les partenaires du programme SPHÈRES et les fondations privées constitue sans doute une solution viable. La sollicitation d'entrepreneur-e-s québécois-e-s en mesure de commanditer certaines activités, comme les repas au restaurant, les frais de transport, les nuitées à l'hôtel, le renouvellement d'une garde-robe pour un retour au travail ou l'élaboration d'un trousseau pour l'arrivée d'un nouvel enfant, par exemple, constitue également une voie de financement à envisager.

La recherche évaluative

Évaluer un programme d'intervention n'est pas un luxe, mais une nécessité.

Le programme SPHÈRES expérimenté dans le Grand Montréal (2017-2022) a fait l'objet d'une recherche évaluative (2018-2022)⁹³ financée par le FAPC du ministère de la Sécurité publique du gouvernement du Canada dans le cadre de la SNPC⁹⁴.

Les principaux objectifs de l'évaluation du programme initial visaient à étudier les aspects suivants :

- 1) Le processus d'implantation du programme
- 2) Les appréciations et les retombées des suivis psychosociaux individualisés menés auprès des participant-e-s
- 3) L'effet plus général du programme sur la pratique clinique des intervenant-e-s et leurs partenaires
- 4) Les coûts du programme

Une **évaluation d'implantation** permet de documenter le déploiement d'un programme et d'apprécier la qualité de sa mise en œuvre. Bien qu'elle soit toujours pertinente, elle l'est d'autant plus dans le cadre d'un programme comme SPHÈRES qui propose des manières inédites d'agir auprès des personnes en situation d'exploitation sexuelle. L'exercice permet, au besoin, de recadrer dans l'immédiat les façons dont le programme est mis en œuvre pour s'assurer que les activités réalisées correspondent véritablement aux besoins des participant-e-s et respectent le cadre d'intervention commun établi. L'évaluation d'implantation s'intéresse notamment à la capacité du programme à recruter le nombre et le type de participant-e-s prévus, ainsi qu'à éviter un taux d'abandon trop important⁹⁵. Elle tient compte également de la fréquence des rencontres, de leur durée et de la nature des activités proposées aux participant-e-s. La collecte des données est possible grâce au fichier Excel des notes évolutives que les intervenant-e-s remplissent (voir en annexe).

Des entretiens individuels avec des intervenant-e-s membres du comité clinique et avec des gestionnaires membres du comité directeur sont aussi réalisés afin d'évaluer dans quelle mesure les principes et les valeurs du programme SPHÈRES sont respectés. Ces entretiens permettent de documenter les appréciations subjectives des partenaires concernant la fidélité d'implantation et les effets du programme SPHÈRES. Finalement, l'évaluation d'implantation porte sur les éléments contextuels qui servent ou qui nuisent au déploiement du programme SPHÈRES et aux stratégies utilisées pour relever les défis rencontrés.

91 <https://www.fondationjeunesdpj.ca>

92 Dans le respect des principes de l'approche *d'empowerment*, une contribution financière de la part des personnes aidées permettant de couvrir certains frais relatifs aux activités qui leur sont proposées est encouragée afin de soutenir le développement de leur autonomie. Toutefois, la situation financière précaire dans laquelle se retrouvent plusieurs d'entre elles exige une aide financière afin de s'assurer que les coûts liés à la réalisation des moyens de changement mis en place ne constituent pas des motifs de retour à la marchandisation de leurs services sexuels.

93 Turcotte, M., Hébert, S.T., et Lafortune, D. (2018).

94 L'expérimentation initiale du programme SPHÈRES a aussi été financée par le FPAC. L'équipe de gestion du programme devait présenter annuellement des rapports de rendement à l'agente administrative chargée du suivi du programme.

95 Les personnes en situation d'exploitation sexuelle représentent une clientèle hautement mobile aux prises avec d'importants problèmes concomitants, ce qui n'est pas sans conséquence sur la capacité de rétention des participant-e-s du programme SPHÈRES.

Quant à l'**évaluation des effets**, elle s'effectue à partir d'une analyse de contribution⁹⁶, qui vise à déterminer dans quelle mesure le programme SPHÈRES joue un rôle dans les changements observés chez les participant·e·s. Pour ce faire, les appréciations subjectives sont recueillies dans le cadre d'entrevues qualitatives annuelles menées auprès d'un échantillon de participant·e·s. Des données autorapportées sont aussi collectées à au moins deux moments de leur cheminement dans le programme à l'aide d'instruments validés qui mesurent des changements en lien avec les cibles du programme. Les notes cliniques des intervenant·e·s sur les suivis psychosociaux et l'évolution que ceux-ci ou celles-ci perçoivent chez les personnes aidées permettent de contextualiser les effets du programme rapportés par les interviewé·e·s.

Résultats préliminaires de l'évaluation des effets (ou d'impact)

La réalisation d'une première collecte de données autorapportées quantitatives auprès de 40 personnes permet de brosser un portrait des participant·e·s à leurs débuts dans le programme.

Ce portrait confirme la complexité des profils et des besoins des personnes dirigées vers le programme. En effet, celles-ci cumulent généralement des difficultés cognitives, des symptômes post-traumatiques et le sentiment d'avoir peu de contrôle sur leur vie. Leur motivation à changer est faible puisque toutes les personnes se situent à l'étape de précontemplation.

Les principaux aspects de leur profil étant plus positifs et pouvant agir comme leviers d'intervention sont l'identité et le réseau social. Les personnes aidées ont ainsi une image d'elles-mêmes somme toute positive, et elles ont le sentiment d'être bien entourées de gens qui pourront les aider.

L'échantillon au temps 2 (n = 15) est trop petit pour tirer des conclusions, mais il suggère néanmoins des améliorations dans toutes ces « sphères » de vie. SPHÈRES pourrait alors contribuer à résorber certaines difficultés qui font obstacle à l'arrêt des activités de marchandisation de services sexuels.

Malgré les défis que pose la clientèle cible, les personnes qui participent au programme SPHÈRES sont très satisfaites (n = 36 entretiens qualitatifs). La durée moyenne des suivis durant le programme étant d'un peu plus de deux ans, les jeunes rencontrés sont capables de nous expliquer comment les intervenant·e·s SPHÈRES sont parvenu·e·s à les convaincre d'apporter des changements dans leur vie. Il semble que les jeunes apprécient d'abord la possibilité de se confier sans conséquence sur leurs activités de marchandisation de services sexuels. Puis ils s'ouvrent davantage à l'influence de l'intervenant·e SPHÈRES au fur et à mesure qu'ils constatent à quel point leurs conseils, une fois appliqués, produisent des effets positifs. L'ouverture et l'approche de l'intervenant·e SPHÈRES étant propices aux expérimentations sans jugement, les jeunes se sentent alors libres d'explorer le genre de personne qu'ils souhaitent devenir et de peser le pour et le contre de la prostitution. Des événements qui ponctuent leur parcours dans SPHÈRES (par exemple, résolution des conflits avec les parents, parentalité, fugue) sont souvent déterminants pour les convaincre de tenter activement de se sortir du milieu de la prostitution.

Enfin, une analyse descriptive des coûts associés au programme SPHÈRES sera réalisée afin de déterminer si son déploiement et son expérimentation sont conformes aux conditions financières prévues. Pour ce faire, les données financières relatives à la mise en œuvre du programme sont colligées à partir des états financiers trimestriels et des rapports annuels préparés par l'équipe de gestion et de coordination clinique du programme SPHÈRES. L'analyse porte exclusivement sur le détail des coûts par poste budgétaire et le total des dépenses entraînées par le programme SPHÈRES pour chacune des années financières (2017-2022)⁹⁷.

La recherche évaluative a fait l'objet d'une approbation éthique, et les volontaires – soit les gestionnaires, les intervenant·e·s et les participant·e·s au programme SPHÈRES – ont signé un formulaire d'information et de consentement (présenté en annexe). Celui-ci est conservé de manière sécuritaire par la coordonnatrice de recherche conformément aux principes d'éthique en recherche.

Pour la pérennisation du programme SPHÈRES, il est sagement conseillé de favoriser la poursuite de son évaluation, notamment sur le plan de l'efficacité du programme, en privilégiant la constitution d'un groupe contrôle aux fins de comparaison. Il est suggéré de s'allier à une équipe de recherche issue d'un CIUSSS, d'une université, d'un centre de recherche ou d'une chaire de recherche pour mener l'évaluation de l'implantation, de l'intervention et des retombées du programme SPHÈRES. La recherche

96 Mayne, J. (2008). *Contribution Analysis: An Approach to Exploring Cause and Effect*. Initiative Institutional Learning and Change (ILAC) Brief, 16.

97 Sont soustraits des calculs les coûts relatifs à la prestation régulière de services des organismes partenaires du programme SPHÈRES.

est nécessaire à l'implantation et à la pérennisation de tout programme d'intervention d'envergure comme SPHÈRES. Elle permet d'en évaluer la pertinence dans une perspective de rendement (coût-efficacité) et d'apporter les ajustements nécessaires afin de s'assurer que les actions du programme SPHÈRES reposent véritablement sur les pratiques jugées prometteuses et soutenues par les connaissances scientifiques.

Les enjeux, les défis et les recommandations

L'implantation et la pérennisation du programme SPHÈRES soulèvent de multiples défis et enjeux que l'on ne peut ignorer. Tout d'abord, il y a ceux qui touchent aux aspects suivants :

- La gestion et la coordination clinique du programme
- Le statut d'emploi des intervenant-e-s
- Les échanges de renseignements personnels entre les partenaires
- La nature et le financement des activités cliniques destinées aux personnes aidées

Ces enjeux et ces défis ont été abordés précédemment, et des recommandations ont également été présentées:

Mais il y a d'autres enjeux et défis qui sont tout aussi importants, notamment ceux qui se rattachent :

- au respect du cadre d'intervention commun en matière d'exploitation sexuelle et des principes directeurs qui guident le programme SPHÈRES ;
- à la reconnaissance et au rayonnement du programme sur le plan de la gouvernance étatique ;
- à la stabilité de l'adhésion aux comités directeur et clinique ;
- à la rétention des intervenant-e-s engagé-e-s auprès des personnes en situation d'exploitation sexuelle qui bénéficient des services du programme.

Enfin, on ne peut passer sous silence les enjeux et les défis relatifs au soutien ainsi qu'aux ressources humaines et financières nécessaires à l'implantation du programme SPHÈRES dans d'autres régions du Québec.

Le respect du cadre d'intervention commun et des principes directeurs

Le plus important défi à relever concerne sans contredit l'accréditation de la part des organisations, de leurs gestionnaires et des intervenant-e-s du cadre d'intervention commun en matière d'intervention auprès des personnes mineures et adultes en situation d'exploitation sexuelle⁹⁸ et des principes directeurs sur lesquels se fonde le programme SPHÈRES. Bien que ces principes semblent en théorie susciter l'adhésion, l'intégrité de leur application ne se fait pas sans heurts ni conflits. Ce faisant, des écarts sont soulignés entre ce que le programme SPHÈRES exige théoriquement et ce qui est réalisé concrètement dans la pratique. L'épreuve de la réalité semble, effectivement, affecter le degré de conformité de l'implantation des composantes prescrites au programme SPHÈRES.

Le programme SPHÈRES requiert des organisations, de leurs gestionnaires et des intervenant-e-s qu'ils et elles adaptent leurs pratiques cliniques et de gestion aux principes directeurs et aux valeurs qui sous-tendent son cadre de référence, et ce, même si cela implique des écarts par rapport à leur mission et à la dispensation normale de leurs services. Par exemple, les partenaires des milieux institutionnels doivent accepter de prioriser la réponse aux besoins et la réduction des méfaits, et non pas uniquement la gestion du risque à tout prix, même avec des personnes d'âge mineur. Quant aux partenaires des milieux communautaires, ils doivent accepter que la gestion des situations à risque de compromission puisse parfois exiger d'aller à l'encontre du rythme et des désirs des personnes aidées.

Le respect des paradigmes des approches privilégiées par le programme SPHÈRES soulève des enjeux qui ne sont toujours pas réglés concernant l'obligation de signaler les situations d'exploitation sexuelle impliquant des mineur-e-s, la gestion des contacts des intervenant-e-s avec les personnes en situation de fugue, les dénonciations judiciaires en cas de non-respect d'une ordonnance émise par le tribunal et les échanges de renseignements personnels. Ces enjeux sont directement liés aux conflits moraux que suscite l'intervention en matière d'exploitation sexuelle. Il existe encore, à ce jour, une perception implicitement dualisée de la personne en situation d'exploitation sexuelle. La perception de la victime (souvent mineure), qui exige qu'on la protège malgré elle s'il le faut, s'oppose encore et toujours à celle de la travailleuse ou du travailleur du sexe volontaire (souvent adulte), qui est libre de choisir d'être aidé ou non. L'acceptabilité morale et les croyances basées sur des valeurs

98 Voir Brisebois, R.-A., et Fredette, C. (2021).

personnelles (plutôt que sur des données issues de la recherche) rattachées à l'industrie du sexe, la marchandisation des services sexuels et l'exploitation sexuelle nuisent à l'adoption de politiques efficaces. Elles constituent un frein à la mise en œuvre de programmes qui peuvent sauver des vies, non seulement sur le plan physique, mais surtout sur le plan existentiel : vivre librement et de manière autonome dans des conditions de vie décentes qui servent le bien-être physique, psychologique et social.

Le programme SPHÈRES pose ses fondements sur l'idée qu'une personne en situation d'exploitation sexuelle, qu'elle soit mineure ou adulte, est à la fois une victime de violences dont il faut prendre soin ET une personne libre de faire des choix, aussi risqués soient-ils pour sa sécurité. De ce fait, le programme SPHÈRES mise sur la capacité des personnes exploitées sexuellement d'agir sur leur trajectoire de vie et de reprendre du contrôle sur leur vie dans une perspective de réduction des méfaits (pragmatique et humaine) plutôt que de prohibition (contrôle et aliénation), dont les dommages dépassent largement les bienfaits sur les plans de la santé, de la société et de l'économie.

Fort des constats recensés dans la littérature scientifique, le programme SPHÈRES fait le pari suivant : plutôt que de simplement gérer les risques auxquels les personnes (mineures et adultes) en situation d'exploitation sexuelle s'exposent, il est plus efficace de soutenir, de manière concertée, leur capacité de faire des choix qui sont bons pour elles et leur pouvoir de résoudre leurs problèmes, peu importe lesquels.

En effet, le programme SPHÈRES estime que l'approche la plus efficace consiste à soutenir ces personnes pour qu'elles arrivent à réduire ou même à éliminer elles-mêmes les méfaits qui menacent leur sécurité et leur développement. Le programme SPHÈRES considère que la meilleure stratégie pour assurer la protection des personnes mineures et adultes en situation d'exploitation sexuelle est de développer leur autonomie afin d'éviter qu'elles se retrouvent à la rue ou qu'elles y restent. Pour y arriver, celles-ci doivent être exposées à toutes les occasions où il est possible de mettre à l'épreuve leur jugement, de s'exercer à faire des choix, de s'affirmer, de développer leurs compétences sociales et d'exercer leur pouvoir d'agir, non pas seulement dans un contexte statique assurant leur sécurité, mais aussi dans un cadre sécuritaire dynamique comme le propose le programme SPHÈRES.

*« Le plus gros risque est parfois celui de ne pas en prendre. »
Paul Journet, éditorialiste québécois au quotidien La Presse.*

La Direction générale des organisations institutionnelles et communautaires partenaires doit publiquement prendre position en faveur du cadre de référence en matière d'exploitation sexuelle du programme SPHÈRES qui repose sur des pratiques dont l'efficacité est démontrée. Elle doit faire les représentations nécessaires auprès des instances qui les gouvernent, notamment auprès des ministères provinciaux de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et de la Sécurité publique (MSP), afin que les principes directeurs de SPHÈRES prescrivent les actions entreprises pour lutter contre l'exploitation sexuelle au Québec.

La reconnaissance et le rayonnement sur le plan de la gouvernance étatique

Le deuxième défi, étroitement lié au premier, concerne la reconnaissance de SPHÈRES par les instances politiques qui gouvernent les organisations partenaires du programme ainsi que son rayonnement auprès de ces instances, dont le MSSS et le MSP du gouvernement du Québec. Il est étonnant que le programme SPHÈRES ait suscité si peu l'attention des commissaires chargés de la CSESM, dont le rapport a été déposé en décembre 2020⁹⁹. En effet, le programme SPHÈRES n'a fait l'objet d'aucune recommandation particulière, et ce, même s'il répond aux préoccupations de la CSESM en contribuant considérablement à la sensibilisation et à la formation des divers·e·s intervenant·e·s engagé·e·s dans la lutte contre l'exploitation sexuelle, ainsi qu'aux efforts concertés de prévention, de répression, de reconstruction de soi et de réhabilitation. Pourtant, le programme SPHÈRES regroupe à lui seul toutes les organisations qui, depuis plus de deux décennies, braquent les projecteurs sur la lutte contre l'exploitation sexuelle afin qu'elle devienne une priorité nationale¹⁰⁰. Les artisan·e·s du programme SPHÈRES possèdent clairement une vaste expertise en matière d'exploitation sexuelle, que ce soit sur les plans de la formation, du partenariat et des pratiques prometteuses ; une expertise qui mérite de rayonner davantage et d'être politiquement reconnue.

99 Rapport de la CSESM, décembre 2020.

100 Plusieurs initiatives en matière d'exploitation sexuelle réalisées depuis le début des années 2000 par les organismes partenaires du programme initial SPHÈRES ont pavé la voie au développement de multiples formations et programmes de prévention et d'intervention dans le Grand Montréal, à Québec et dans les autres régions administratives de la province.

La Direction générale des organisations institutionnelles et communautaires partenaires doit également faire les représentations nécessaires auprès des instances politiques qui les gouvernent, notamment auprès du MSSS et du MSP, afin que le programme SPHÈRES soit un chef de file dans l'élaboration du plan d'action visant à mettre en œuvre les recommandations de la CSESM.

Le troisième défi, qui explique sans doute le deuxième, est l'absence d'un réel plan de communication permettant de promouvoir efficacement le programme SPHÈRES auprès du grand public, des milieux d'intervention institutionnels et communautaires des autres régions du Québec et des instances politiques. Pour l'heure, aucune activité de communication n'est prévue pour informer le grand public, les populations ciblées et les instances gouvernementales du programme. C'est sans compter que le site Web du programme SPHÈRES (<https://spheresprojet.com>) est incomplet ; il pourrait être plus dynamique et comprendre davantage de fonctionnalités.

Le comité directeur du programme SPHÈRES doit recourir aux services d'un·e spécialiste en communication afin d'élaborer et de mettre en place un plan annuel de communication pour accroître son rayonnement et faciliter sa promotion. Il doit également prévoir l'embauche d'un·e spécialiste du Web afin d'optimiser le site et de le tenir à jour puisqu'il s'agit d'un outil de promotion important.

La stabilité des instances décisionnelles et la rétention des intervenant·e·s

Un autre sérieux défi rattaché à l'implantation et à la pérennisation du programme SPHÈRES concerne la stabilité de l'adhésion des représentant·e·s des organismes partenaires aux comités directeur et clinique, et la rétention des intervenant·e·s offrant des services aux personnes aidées dans le cadre du programme.

L'importance de cette stabilité pour le développement et la mise en œuvre d'un programme de l'envergure de SPHÈRES n'est plus à démontrer. Elle est garante non seulement du respect du cadre de référence qui en constitue la base, mais aussi de la cohérence des décisions prises pour favoriser son déploiement et assurer la qualité de la supervision personnelle, clinique et administrative des intervenant·e·s des organisations partenaires impliquées dans l'offre directe de services.

Les organismes partenaires doivent s'assurer que le programme SPHÈRES compte parmi leurs priorités organisationnelles et que les gestionnaires et les intervenant·e·s qui les représentent au sein des comités directeur et clinique s'y engagent pour une période considérable. Ils doivent nommer un·e second·e représentant·e tenu·e systématiquement au fait des engagements pris par leur organisation. Si un départ s'avère inévitable, la relève est rapidement assurée, évitant ainsi la discontinuité des décisions et le ralentissement des activités.

Les changements au sein de l'équipe d'intervenant·e·s ne sont pas non plus sans conséquences sur la qualité des suivis psychosociaux individualisés auprès des personnes aidées dans le cadre du programme SPHÈRES. L'établissement de la relation thérapeutique et du lien de confiance qui la sous-tend prend du temps et s'avère particulièrement complexe auprès d'une population meurtrie comme celle des personnes mineures et adultes en situation d'exploitation sexuelle.

Si plusieurs motifs peuvent expliquer le taux de roulement au sein de l'équipe d'intervenant·e·s du programme SPHÈRES (congrés parentaux, nouvelles occasions d'emploi, statut d'emploi, conditions de travail, contexte du « prêt de services », précarité, etc.), l'usure de compassion (ou fatigue de compassion) mérite une attention particulière. Agir auprès des personnes victimes de traumatismes n'est pas sans conséquences. Cela expose les intervenant·e·s aux risques d'être eux-mêmes ou elles-mêmes traumatisé·e·s. Il importe donc aussi de prendre soin d'eux et d'elles afin de prévenir l'épuisement professionnel, la perte d'empathie, la détérioration de la vie personnelle et professionnelle, le présentisme, la baisse de productivité, les arrêts de travail et l'apparition de TSPT¹⁰¹.

101 Voir notamment : Geoffrion, S., Goncalves, J., Marchand, A., Boyer, R., Marchand, A., Corbiere, M., et Guay, S. (2018). Post-traumatic Reactions and Their Predictors among Workers Who Experienced Serious Violent Acts : Are There Sex Differences ? *Annals of Work Exposures and Health*, 62 (4) : 465-474.

Les gestionnaires membres du comité directeur, la personne chargée de la gestion et de la coordination clinique du programme SPHÈRES, les intervenant-e-s et les autres membres du comité clinique doivent être sensibilisés aux et formés sur les traumatismes vicariants ou l'usure de compassion¹⁰².

Les gestionnaires membres du comité directeur et la personne chargée de la gestion et de la coordination clinique du programme SPHÈRES doivent s'assurer que les intervenant-e-s et les autres membres du comité clinique ont accès à de la supervision (individuelle ou de groupe) leur permettant d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de sécurité personnelle et de « ventiler » de façon régulière. Ces moments de supervision doivent être des occasions exclusivement réservées au debriefing psychologique, c'est-à-dire distincts de la supervision clinique et administrative.

Le soutien à l'implantation du programme SPHÈRES

Enfin, un dernier enjeu majeur concerne les ressources humaines et financières qui seront nécessaires non seulement à la pérennisation du programme SPHÈRES expérimenté dans le Grand Montréal, mais aussi à son implantation dans d'autres régions du Québec. En effet, l'implantation du programme exigera un soutien important des organisations d'autres régions désireuses de le mettre en place.

Les personnes qui seront les plus sollicitées par ces organisations seront probablement la personne chargée de la gestion et de la coordination du programme, les intervenant-e-s et les autres membres du comité clinique. Ceux-ci et celles-ci disposent sans l'ombre d'un doute des savoirs technique et expérientiel nécessaires pour soutenir l'implantation du programme SPHÈRES dans d'autres régions du Québec. L'enjeu ne relève pas de l'expertise, mais des ressources humaines et financières que cela exigera.

Le soutien à l'implantation du programme SPHÈRES ne devrait jamais compromettre la pérennisation du programme initialement expérimenté dans le Grand Montréal. D'ailleurs, il importe également de réfléchir à des stratégies de financement récurrent du programme SPHÈRES à Montréal et ses environs afin d'être en mesure de conserver l'expertise développée par les professionnel-le-s du programme initial.

La Direction générale des organisations institutionnelles et communautaires partenaires doit faire les représentations nécessaires auprès des instances politiques qui les gouvernent, notamment auprès du MSSS et du MSP, afin que le programme SPHÈRES obtienne les ressources financières nécessaires et récurrentes pour pérenniser son expérimentation dans le Grand Montréal et soutenir son implantation dans les autres régions du Québec.

Conclusion

Les artisan-e-s du programme SPHÈRES partagent la conviction que l'approche innovante proposée mérite d'être largement étendue à la province du Québec afin de diminuer la prévalence de l'exploitation sexuelle et d'en réduire les méfaits. Les défis associés à son implantation et à sa pérennisation évoqués plus haut méritent d'être relevés afin qu'une intervention participative et collaborative de qualité en matière d'exploitation sexuelle soit maintenue dans le Grand Montréal et déployée dans d'autres régions administratives du Québec.

Le programme SPHÈRES mise sur l'étroite collaboration des partenaires des réseaux institutionnels et communautaires pour soutenir les démarches de changement des personnes en situation d'exploitation sexuelle. Il fait le pari qu'il est efficace de soutenir, de manière concertée, leur capacité de faire des choix qui sont bons pour elles ainsi que leur pouvoir de résoudre leurs problèmes, peu importe les quels.

Des valeurs humanistes d'empowerment, de mobilisation, de respect de l'intégrité, de la pluralité des expériences, du rythme et de la sécurité des personnes constituent les assises fondamentales du programme SPHÈRES. Quiconque souhaite implanter le programme SPHÈRES s'engage à respecter ses valeurs fondamentales et à en faire la promotion.

¹⁰² Voir notamment : <http://www.violenceautravail.ca/>.

Références bibliographiques

- Anderson, A.A. (2005). *The Community Builder's Approach to Theory of Change: A Practical Guide to the Theory Development*. Columbia, Washington : The Aspen Institute Roundtable on Community Change.
- Briere, J., et Lanktree, C. (2013). *Integrative Treatment of Complex Trauma for Adolescents (ITCTA)*. Guide de traitement (2^e éd.). Californie, Los Angeles : <https://keck.usc.edu/adolescent-trauma-training-center/>.
- Brisebois, R.-A., et Fredette, C. (2021). *Cadre de référence en matière d'exploitation sexuelle*. Québec, Montréal : Institut universitaire Jeunes en difficulté du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.
- Brisson, P. (1997). *L'approche de réduction des méfaits : sources, situation, pratiques*. Québec, Québec : Comité permanent de lutte à la toxicomanie, gouvernement du Québec.
- Bruhns, M.E., Del Prado, A., Slezakova, J., Lapinski, A.J., Li, T., et Pizer, B. (2018). Survivors' Perspectives on Recovery From Commercial Sexual Exploitation Beginning in Childhood. *The Counseling Psychologist*, 46 (4) : 413-455.
- Chen, X., Tyler, K.A., Whitbeck, L.B., et Hoyt, D.R. (2004). Early Sexual Abuse, Street Adversity, and Drug Use Among Female Homeless and Runaway Adolescents in the Midwest. *Journal of Drug Issues*, 34 : 1–22.
- Cole, J., Sprang, G., Lee, R., et Cohen, J. (2016). The Trauma of Commercial Sexual Exploitation of Youth : A Comparison of CSE Victims to Sexual Abuse Victims in a Clinical Sample. *Journal of Interpersonal Violence*, 31 (1) : 122-146.
- Dodsworth, J. (2012). Pathways Through Sex Work : Childhood Experiences and Adult Identities. *British Journal of Social Work*, 42 (3) : 519-536.
- Dorais, M., avec la collaboration de P., Corriveau (2006). *Jeunes filles sous influence : prostitution et gangs de rue*. Québec, Montréal : VLB Éditeur.
- Gélinas, N., Brisebois, R.-A., et Fredette, C. (2022). *Cahier de l'intervenant-e Ma stratosphère du programme SPHÈRES*. Québec, Montréal : Institut universitaire Jeunes en difficulté du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.
- Gélinas, N., Jobin, P., et Fredette, C. (2022). *Cadre d'intervention commun du programme SPHÈRES*. Québec, Montréal : Institut universitaire Jeunes en difficulté du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.
- Geoffrion, S., Goncalves, J., Marchand, A., Boyer, R., Marchand, A., Corbiere, M., et Guay, S. (2018). Post-traumatic Reactions and Their Predictors among Workers Who Experienced Serious Violent Acts : Are There Sex Differences ? *Annals of Work Exposures and Health*, 62 (4) : 465-474.
- Lancôt, N., Couture, S., Couvrette, A., Laurier, C., Parent, G., Paquette, G., et Turcotte, M. (2016). *La face cachée de la prostitution : une étude des conséquences de la prostitution sur le développement et le bien-être des filles et des femmes*. Rapport de recherche soumis au Fonds de recherche – Société et culture. Québec, Longueuil : Université de Sherbrooke.
- Marlatt, G.A., et Donovan, D.M. (2005). *Relapse Prevention: Maintenance Strategies in the Treatment of Addictive Behaviors*. New York, New York : The Guilford Press.
- Mayne, J. (2008). *Contribution Analysis: An Approach to Exploring Cause and Effect*. Initiative Institutional Learning and Change (ILAC) Brief, 16.
- Miller, W.R., et Rollnick, S. (2002). *Motivational Interviewing: Preparing People for Change* (2^e éd.). New York, New York : Guilford Press.
- Prochaska, J.O., et DiClemente, C.C. (1982). Transtheoretical Therapy : Toward A More Integrative Model of Change. *Psychotherapy: Theory, Research and Practice*, 19 (3) : 276-288.
- Rapport de la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs (CSESM) (décembre 2020). Québec, Québec : Assemblée nationale du Québec, gouvernement du Québec.
- Reid, J.A., et Piquero, A.R. (2014). On the Relationships Between Commercial Sexual Exploitation/Prostitution, Substance Dependency, and Delinquency in Youthful Offenders. *Child Maltreatment*, 19 (3-4) : 247-260.
- Ricard-Guay, A. (2015). *Exploitation sexuelle d'adolescentes et jeunes femmes au Québec : perceptions et interventions. De l'ambivalence des sujets aux dilemmes d'intervention*. Thèse de doctorat inédite. Québec, Montréal : Université McGill.
- Szczepanik, G., Ismé, C., et Boulebsol, C. (2014). *Connaître les besoins des femmes dans l'industrie du sexe pour mieux baliser les services*. Rapport de recherche de la Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle (CLES). Québec, Montréal.
- Turcotte, M., Hébert, S.T., et Lafortune, D. (2018). *Projet SPHÈRES : répondre à ses besoins autrement que par la prostitution (6350-C156)*. Devis d'évaluation soumis à Sécurité publique Canada. Québec, Montréal : IUJD et CICC.
- Tyler, K.A., et Johnson, K.A. (2006). Trading Sex : Voluntary or Coerced ? The Experiences of Homeless Youth. *The Journal of Sex Research*, 43 : 208–216.
- Vinet-Bonin, A. (2013). *Quand l'appel à l'aide n'est pas entendu : l'expérience de femmes en processus de sortie de la prostitution*. Mémoire de maîtrise. Québec, Montréal : Université de Montréal.
- Wilson, H.W., et Widom, C.S. (2010). The Role of Youth Problem Behaviors in the Path From Child Abuse and Neglect to Prostitution : A Prospective Examination. *Journal of Research on Adolescence*, 20 (1) : 210-236.



Annexes

Protocole d'accueil d'un·e intervenant·e

La personne chargée de la gestion et de la coordination clinique du programme SPHÈRES doit avoir à sa disposition les éléments suivants :

- Le téléphone cellulaire du programme SPHÈRES
- Les coordonnées des intervenant·e·s et des autres professionnel·le·s membres du comité clinique
- Les coordonnées des membres du comité directeur
- Les coordonnées des membres du comité élargi
- Un ordinateur portable ou une tablette électronique
- Un accès à un réseau informatique sécurisé en mesure, notamment, de mettre à jour la liste des participant·e·s au programme SPHÈRES et leurs coordonnées, de remplir les fichiers servant aux notes évolutives et de conserver les formulaires de consentement des personnes impliquées dans le programme SPHÈRES, et ce, dans le respect de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*
- Les mots de passe permettant d'accéder aux fichiers sécurisés des notes évolutives et aux formulaires de consentement des personnes impliquées dans le programme SPHÈRES
- Une carte professionnelle comprenant les coordonnées générales (numéro de téléphone et adresse courriel) du programme SPHÈRES
- Les outils promotionnels (cartes postales et dépliants d'information) du programme SPHÈRES dans toutes les langues des personnes pouvant bénéficier des services du programme
- Le *Cahier des intervenant·e·s Ma stratosphère du programme SPHÈRES*
- Le *Guide de soutien à l'implantation et à la pérennisation du programme SPHÈRES*
- Une petite caisse afin de rembourser les frais de déplacement des intervenant·e·s¹⁰³

Lorsqu'un·e intervenant·e intègre l'équipe clinique du programme SPHÈRES, la personne chargée de la gestion et de la coordination clinique doit faire ce qui suit :

- Lui présenter le programme
- Lui remettre le *Cahier des intervenant·e·s Ma stratosphère du programme SPHÈRES*
- Lui remettre un ordinateur portable ou une tablette électronique et un téléphone cellulaire
- Planifier les rencontres nécessaires pour l'accompagner alors qu'il ou elle se familiarise avec le programme SPHÈRES
- Planifier les séances de formation du programme SPHÈRES auxquelles il ou elle devra participer
- L'inviter à inscrire à son agenda les dates et les heures des rencontres hebdomadaires du comité clinique
- Lui remettre les coordonnées des intervenant·e·s et des autres professionnel·le·s membres du comité clinique
- Prévoir des activités d'intégration au programme, comme sa participation à des rencontres d'accueil
- Lui donner accès au réseau informatique sécurisé pour être en mesure d'accéder aux formulaires de consentement afin de participer au programme SPHÈRES et de remplir les notes évolutives
- Lui transmettre les mots de passe permettant d'accéder aux fichiers sécurisés des notes évolutives et aux formulaires de consentement des personnes impliquées dans le programme SPHÈRES
- Lui transmettre toute autre information pertinente et nécessaire à la prestation de services
- Lui remettre une carte professionnelle comprenant ses coordonnées (numéro de téléphone et adresse courriel) si l'intervenant·e n'en possède pas
- Lui remettre les outils promotionnels (cartes postales et dépliants d'information) du programme SPHÈRES pour ses activités de promotion
- Lui présenter la recherche évaluative et son rôle dans sa réalisation

¹⁰³ Dans le cadre de l'expérimentation initiale du programme SPHÈRES dans la grande région de Montréal, la « petite caisse » était gérée par l'organisme partenaire L'Anonyme.

Exemple d'affichage du poste d'intervenant·e

Projet SPHÈRES : Affectation Article 6.06 E) dispositions locales APTS

Éducateur·trice – CIUSSS Mandat d'intervenant·e jeunesse

Durée :	2 années
Statut :	Temps partiel (28 heures/semaine)
Direction :	Direction du programme jeunesse
Service :	Service de réadaptation à l'adolescence
Lieu de travail (à titre indicatif) :	9335, rue Saint-Hubert, Montréal
Période d'affichage :	Du 13 au 28 mars 2020

DESCRIPTIF DU PROJET

SPHÈRES vise à accompagner des Montréalais·es âgé·e·s de 12 à 24 ans en situation d'exploitation sexuelle. L'intervention proposée est une démarche personnalisée et centrée sur leurs besoins et leurs aspirations. La participation des jeunes est volontaire, c'est-à-dire qu'ils doivent reconnaître avoir des activités sexuelles qu'ils perçoivent comme étant problématiques. Le projet SPHÈRES mise sur la collaboration entre des milieux institutionnels et communautaires afin d'accompagner ces jeunes dans leurs démarches de changement pour se construire une identité positive, développer leur autonomie et trouver leur place. L'objectif général du projet SPHÈRES est d'encourager le partenariat et l'élaboration d'actions concertées afin d'aider les jeunes à combler leurs besoins autrement que par une implication dans des comportements d'exploitation sexuelle.

DESCRIPTION SOMMAIRE DE LA FONCTION

Personne qui intervient, selon le cadre légal approprié et en tenant compte de différents programmes cliniques, auprès de jeunes présentant des problèmes liés à l'exploitation sexuelle dans le but de les soutenir dans l'apprentissage et l'intégration de comportements mieux adaptés.

De manière générale, les interventions s'adressent à des jeunes garçons ou à des jeunes filles dont l'âge peut varier de 12 à 24 ans.

La personne doit effectuer des suivis personnalisés auprès des jeunes victimes d'exploitation sexuelle, s'assurer de leur sécurité, les accompagner et les diriger vers des ressources adaptées ainsi que leur faire vivre des expériences positives. Elle offre aussi aux intervenant·e·s qui œuvrent auprès d'une clientèle en situation d'exploitation sexuelle du soutien et des conseils personnalisés dans leurs interventions ; et des séances d'information et de sensibilisation de groupe sur les interventions à privilégier. Dans le cadre de ses fonctions, elle peut agir à titre de représentant·e de l'établissement auprès des milieux partenaires.

Travaillant pour un institut universitaire, elle doit accompagner des nouveaux membres du personnel et des stagiaires dans leur apprentissage et participer à des activités liées à la désignation universitaire.

LIBELLÉ ET EXIGENCES ACADÉMIQUES

Personne qui, de façon immédiate, assure l'éducation et la rééducation des usagers en milieu institutionnel ou externe selon les programmes d'intervention établis en collaboration avec l'équipe de professionnel·le·s en place, en vue de la réadaptation de l'individu et/ou de sa réinsertion dans la société. Elle applique des techniques d'éducation en utilisant les actes de la vie quotidienne, de même qu'en organisant, en coordonnant et en animant les activités prévues au programme, pour assurer l'apprentissage et l'acquisition d'attitudes et de comportements adéquats. Elle observe et analyse le comportement des usagers, participe à l'évaluation de leurs besoins et de leurs capacités et note leur évolution en rédigeant les documents appropriés. Elle fournit la programmation de ses activités.

CLASSE 01

Doit détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques d'éducation spécialisée ou techniques d'intervention en délinquance d'une école reconnue par le ministère compétent. Cette classe comprend aussi les personnes qui détiennent un certificat d'études collégiales en techniques d'éducation spécialisée ou rééducation institutionnelle.

CLASSE 02

Cette personne doit détenir un diplôme de quatorze (14) ans de scolarité générale reconnu par le ministère compétent ou un brevet d'éducateur de cadre auprès de l'enfance exceptionnelle reconnu par le ministère de la Santé et des Services sociaux et le ministère compétent, et/ou avoir complété cinquante pour cent (50 %) du cours général menant au diplôme officiel en rééducation institutionnelle ou en éducation spécialisée (cours du cégep).

CLASSE 03

Cette personne doit détenir un diplôme de onzième (11^e) année reconnu par le ministère compétent.

Une (1) année réussie de scolarité supérieure, reconnue par le ministère compétent, donne droit à un (1) échelon supplémentaire jusqu'à quatorze (14) ans de scolarité exclusivement.

Aucune personne actuellement au service de l'employeur ou qui le deviendra par la suite, ne peut demander à être classifiée à l'intérieur de cet emploi.

AUTRES EXIGENCES

- Doit détenir un poste à temps complet ou à temps partiel, référence art. 6.06E)
- Doit posséder un permis de conduire valide

Le processus de sélection sera une entrevue, et la note de passage sera de 70 %.

COMPÉTENCES ET HABILITÉS REQUISES

- Leadership (40 %) :
 - ➔ Accompagnement de proximité dans le cadre de diverses actions judiciaires liées à l'exploitation sexuelle, au proxénétisme et à la traite de personne
- Application de l'intervention clinique (60 %) :
 - ➔ Connaissance approfondie de la problématique (le cycle d'engagement lié aux activités d'exploitation sexuelle)
 - ➔ Maîtrise du cadre légal du secteur d'activité : les articles des diverses lois liés à l'exploitation sexuelle, au proxénétisme et à la traite de personnes
 - ➔ Maîtrise du processus judiciaire lié à l'exploitation sexuelle, au proxénétisme et à la traite de personnes

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitæ accompagné d'une lettre (maximum une page) faisant part de leur intérêt pour cette affectation **au plus tard le 28 mars** avec la mention « AP-2020-01-SPHÈRES : Projet SPHÈRES » Direction du programme jeunesse, à l'attention de [nom et coordonnées de la personne responsable]. **Les entrevues se dérouleront au cours de la semaine du 30 mars au 3 avril 2020.**

Exemple d'entrevue d'embauche

Guide d'entrevue – Éducateur-trice – Projet SPHÈRES

DÉROULEMENT DE L'ENTREVUE DE SÉLECTION :

1. Informer la candidate ou le candidat du déroulement de l'entrevue

- Présentation des membres du comité :
 - Objectif de la rencontre
 - Évaluation des compétences de la personne convoquée

2. Procéder à l'entrevue proprement dite

- Les deux membres du comité vont intervenir
- Questions ouvertes
- Mises en situation
- Durée : 45 min
- Prendre des notes en vue de produire un rapport qui rend justice à la performance, aux habiletés et aux connaissances des candidat·e·s
- À la fin de l'entrevue, il y aura une période où vous pourrez poser des questions, ajuster les éléments sur lesquels vous jugez qu'il serait pertinent de revenir et nous donner votre appréciation de l'entrevue.
- Partie I : Présentation de la candidate ou du candidat (parcours professionnel, intérêt et motivation) 10 min
- Partie II : Tronc commun de compétences
 - Mise en situation individuelle
- Partie III : Compétences propres au service

3. Questions des candidat·e·s

4. Rappel des prochaines étapes du processus de sélection

5. Fin de l'entrevue

ACCUEIL	POINTS À OBSERVER	
<ul style="list-style-type: none"> Présentation des membres du comité (très brièvement) Avant de vous expliquer comment se déroulera la rencontre, je voudrais demander à ceux et celles qui ne l'auraient pas encore fait de bien vouloir éteindre leur cellulaire. Merci ! La durée de la rencontre d'aujourd'hui sera d'environ 45 minutes. <p>Tout au long de l'entrevue, nous prendrons des notes et, à la fin, si vous avez des questions, vous pourrez nous les poser.</p>	Ponctualité Tenue vestimentaire Présentation Attitude	
PRÉSENTATION DU CANDIDAT		
<ol style="list-style-type: none"> Décrivez-nous comment vos expériences professionnelles et votre formation vous ont préparé-e à occuper le poste pour lequel vous posez votre candidature. (Maximum 2 minutes) Quelle est votre perception des enjeux et des défis auxquels vous serez exposé-e dans cette fonction ? Quelles seront les actions et les stratégies que vous mettrez en place à court, à moyen et à long termes suivant votre nomination ? 	Motivation, intérêt Esprit de synthèse Leadership Lien entre l'expérience antérieure et celle demandée Communication orale	
<p>Notes :</p>		

QUESTIONS ET MISES EN SITUATION		
<p>1. Connaissance de l'établissement et du rôle de l'éducateur-trice SPHÈRES Parlez-nous de votre connaissance du projet SPHÈRES. Comment avez-vous connu ce projet ?</p>	Motivation, intérêt et perception du poste Connaissance de soi Application de l'intervention clinique	
<p>Notes :</p>		
<p>2. Mise en situation :</p> <p>À titre de responsable du projet SPHÈRES, vous devez vous présenter à une table de concertation jeunesse pour parler de la philosophie du projet. Toutefois, les personnes réunies autour de la table ne partagent pas du tout votre point de vue, et ce qu'elles disent va à l'encontre des valeurs du projet.</p> <p>Comment vous positionnez-vous ?</p>	Leadership	
<p>Notes :</p>		

<p>3. Mise en situation :</p> <p>Vous travaillez en partenariat avec des écoles. L'une d'elles s'adresse à vous au sujet d'un signalement lié à de l'exploitation sexuelle impliquant un jeune. Ce signalement n'a pas été retenu par la DPJ.</p> <p>Comment vous positionnez-vous ?</p> <p>Quel soutien pourrez-vous offrir ?</p>	<p>Leadership</p> <p>Application de l'intervention clinique</p>	
<p>Notes :</p>		
<p>4. Mise en situation :</p> <p>Une jeune que vous accompagnez a été victime de multiples agressions sexuelles. Elle souhaite porter plainte. Comment lui expliquerez-vous les étapes et le fonctionnement de tout le processus ?</p>	<p>Application de l'intervention clinique</p>	
<p>Notes :</p>		
<p>5. Mise en situation :</p> <p>Vous accompagnez David, 15 ans, depuis presque 6 mois, mais le jeune ne répond plus au téléphone et ne vient plus aux rendez-vous. Il est suivi dans un contexte volontaire.</p> <p>Que comprenez-vous de son comportement, comment l'interprétez-vous ?</p> <p>Comment allez-vous tenter de le mobiliser ?</p>	<p>Application de l'intervention clinique</p>	
<p>Notes :</p>		
<p>6. Quelle serait la situation en lien avec l'exploitation sexuelle qui vous confronterait le plus, selon vous ?</p> <p>Quelles seraient vos limites ?</p> <p>Comment ferez-vous pour intervenir adéquatement ?</p>	<p>Leadership</p> <p>Application de l'intervention clinique</p>	
<p>Notes :</p>		

<p>7. Parlez-nous d'une expérience au cours de laquelle vous avez commis des erreurs qui ont eu une incidence majeure.</p> <p>Comment avez-vous vécu cela ?</p> <p>Qu'avez-vous appris ?</p>	<p>Leadership</p>	
<p>Notes :</p>		
<p>On a fait le tour de nos questions. Avez-vous des questions de votre côté ?</p> <p>Avant votre départ, j'aimerais vous rappeler que vous devez respecter les disponibilités que vous nous avez confirmées lors de votre test.</p> <p>On vous remercie de votre présence et, pour ceux et celles qui n'auraient pas encore remis leur certificat de bonne conduite, il est important de le faire, car nous ferons un suivi auprès de chacun-e de vous uniquement lorsque le dossier sera complet, et ce, dans un délai de 10 jours.</p>		
<p>Notes et commentaires généraux :</p>		

Protocole de départ d'un·e intervenant·e

En raison du possible taux de roulement, il est important de planifier une stratégie visant à amoindrir les répercussions liées au départ d'un·e intervenant·e, et ce, pour protéger le lien qui unit la personne aidée au programme SPHÈRES. La qualité de la période de transition entre deux intervenant·e-s est cruciale.

Que le départ soit prévu ou non, il importe que les organisations partenaires et la personne chargée de la gestion et de la coordination du programme SPHÈRES s'assurent de faire ce qui suit :

- Nommer un·e remplaçant·e et l'intégrer rapidement au programme
 - Il est suggéré de consulter l'équipe d'intervenant·e-s afin de déterminer les critères de sélection.
- Veiller à ce que l'intervenant·e qui quitte avise lui-même ou elle-même de son départ les personnes aidées qu'il ou elle accompagne
- Redistribuer les suivis attribués à l'intervenant·e, soit à l'intervenant·e qui lui succède, soit à un autre membre de l'équipe d'intervenant·e-s
 - Il est suggéré de s'assurer que le profil de la personne qui lui succède est compatible avec les besoins et les caractéristiques des personnes aidées dont elle assurera le suivi.
 - Si les personnes aidées ont déjà été en contact avec un·e autre intervenant·e, soit dans le cadre d'une rencontre d'accueil effectuée en dyade ou lors d'une activité de groupe, il est suggéré d'évaluer la possibilité que cette personne familière assure la relève.
- S'assurer que l'intervenant·e qui quitte le projet détermine les modalités de transfert de concert avec les personnes aidées
 - Préfèrent-elles un appel téléphonique du nouvel intervenant ou de la nouvelle intervenante ?
 - Préfèrent-elles une rencontre de présentation en compagnie de l'intervenant·e sortant·e et la personne qui lui succède ?
- Veiller à ce que l'intervenant·e remplisse, avant son départ, les notes évolutives concernant les suivis des personnes aidées qu'il ou elle accompagnait
- Vérifier que l'intervenant·e sortant·e rédige un résumé de la situation et des démarches des personnes aidées qu'il ou elle accompagnait à l'intention des membres du comité clinique afin d'optimiser la continuité des suivis
- Faire en sorte que l'intervenant·e remette tout le matériel didactique et clinique qu'il ou elle a obtenu dans le cadre du programme SPHÈRES (tablette ou ordinateur, téléphone cellulaire, matériel et livres, outils promotionnels, etc.)
- S'assurer que l'intervenant·e vous communique tous les authentifiants (p. ex., mots de passe, noms d'utilisateur, réponses à des questions de sécurité) qu'il ou elle utilise pour se connecter à un appareil, à une plateforme en ligne ou à des fichiers sécurisés dans le cadre de son travail.

Outils promotionnels du programme SPHÈRES

DÉPLIANT D'INFORMATION À L'INTENTION DES PARENTS¹⁰⁴, VERSION FRANÇAISE

Les motivations du/de la jeune à adopter

DES ACTIVITÉS DE prostitution

- Faire de l'argent rapidement;
- Répondre à des besoins fondamentaux (amour, protection, appartenance, etc.);
- Fuir certains problèmes (familiaux, financiers, etc.);
- Arborer un style de vie glamour;
- Se sentir valorisé-e;
- S'amuser;
- Contester l'autorité;
- Explorer ou questionner sa sexualité;
- Payer sa consommation d'alcool et/ou de drogue.

Télex du Guide de prévention et d'intervention en prostitution juvénile, 2008

Des ressources en cas de besoin

Vous soupçonnez votre jeune d'être victime d'exploitation sexuelle? Vous éprouvez un sentiment d'impuissance et êtes inquiet-ète pour sa sécurité?

Dans ce cas, il est important d'aller chercher de l'aide. Vous n'êtes pas seul-e

Projet Sphères → spheresprojet.com

SPVM → Contactez l'agent socioéconomautaire de votre poste de quartier : 514 280-04XX (les deux derniers chiffres correspondent au numéro de votre poste de quartier) Exemple: Poste de quartier 24 = 514 280-0424

L'Anonyme (sans frais) → 1 855 236-6700

En Marge 12-17 → 514 849-5632

Ligne Parents (sans frais) → 1 800 361-5085

Direction de la protection de la jeunesse
→ 514-896-3100 (français)
→ 514-935-6196 (anglais)

CAVACS Centres d'aide aux victimes d'actes criminels (sans frais) → 1 866 532-2822

spheresprojet.com

● SPVM ● L'ANONYME ● EN MARGE 12-17 ● CRUSS ODM ● CCMSTL

LE PETIT GUIDE D'INFORMATION SUR l'exploitation sexuelle À L'INTENTION DES parents

SPHÈRES

Le projet Sphères vise à accompagner des jeunes de 12 à 24 ans, en situation d'exploitation sexuelle, dans une démarche centrée sur leurs besoins et leurs aspirations.

Savoir plus pour mieux comprendre

QU'ENTEND-ON PAR exploitation sexuelle?

Il peut s'agir d'activités sexuelles en échange d'argent, de services, de faveurs matérielles ou affectives (par exemple de la nourriture, un hébergement, de la drogue ou de l'alcool, des vêtements, un cellulaire, etc.);

Les jeunes filles qui se retrouvent en contexte d'exploitation sexuelle sont souvent en amour avec leur proxénète, aussi appelé pimp. Plusieurs proxénètes utilisent la manipulation et la séduction afin de contrôler leurs victimes;

L'exploitation sexuelle peut se manifester dans divers contextes, notamment les agences d'escortes, les bars de danseuses, les salons de massages érotiques ou encore à travers la pornographie sur internet et les divers réseaux sociaux;

Pour certaines jeunes filles, le fait de faire de la prostitution peut reposer, au départ, sur une entente mutuelle entre deux parties dans laquelle il y aurait un partage des revenus engendrés par les activités prostitutionnelles.

Inspiré de SPVM, 2008 et Ministère de la sécurité publique, 2012

Cycle du recrutement DE L'EXPLOITATION SEXUELLE

1 Situation de détresse
Mélissa se sent rejetée, seule et a besoin d'être aimée. La relation avec ses parents est tendue et elle se chicane souvent avec ses ami-e-s.

2 Rencontre
Mélissa a rencontré Marco dans une fête et elle est tombée en amour. Avec lui et ses amis plus vieux, elle se sent en sécurité et enfin acceptée. Il est si gentil et protecteur.

3 Lune de miel
Après quelques semaines, Marco invite Mélissa à habiter dans son appartement. Il veille à ce qu'elle ne manque de rien, lui achète tout ce dont elle a besoin et même plus! Mélissa vit un vrai rêve.

4 Remboursement
Marco explique à Mélissa qu'il a des problèmes d'argent. Il lui dit qu'elle devrait payer sa part et lui propose d'aller danser dans un bar du centre-ville qu'il connaît bien, puisqu'elle a le corps idéal pour ce job.

5 Exploitation sexuelle
Après quelques semaines à danser nue, Mélissa se voit contrainte de faire plus d'argent. Marco prétend des problèmes financiers. Amoureuse, elle accepte de faire des clients et de lui remettre la totalité de ses revenus.

Ce que je peux faire en tant que parent

- Brisez le silence! Osez parler avec votre jeune.
- Prenez le temps de l'écouter et de lui offrir du soutien.
- Intéressez-vous à son quotidien, à ses activités, à ses fréquentations, etc.
- Établissez des règles et des limites. Soyez cohérent-e, juste et ferme afin de les faire respecter.
- Veillez à ce qu'elle reste active/in en participant à des programmes positifs, dynamiques et supervisés.
- Informez-vous avec votre jeune du phénomène de l'exploitation sexuelle et des gangs de rue.
- Condamnez tout recours à la violence verbale ou physique comme moyen de défense.
- Renforcez son estime de soi en l'aidant à développer ses forces et ses talents.
- Adopter une attitude de non-jugement, désirant mieux comprendre son univers et ses expériences.

À mes parents à lire important

Ça fait déjà un bout que je voulais vous en parler, mais que j'avais trop peur de votre réaction. Je sais que vous n'avez jamais vraiment aimé Marco, mais si vous saviez comme il est cool avec moi. Il est tellement généreux et pense toujours à moi. Par exemple, il paye mon cell et comme ça, il peut me rejoindre en tout temps. Vous voyez bien il ferait tout pour moi et pour me protéger!

Je sais franchement qu'on a quinze ans à peine, alors mieux vaut la vivre pleinement. Je sens que Marco, vu qu'il est plus vieux et toute sa gang pourrait me permettre de vivre des expériences extraordinaires. J'ai jamais rencontré des gens qui avaient autant envie de m'avoir comme amie. Ça change de l'école pis de mes amies immatures qui ne me comprennent pas du tout!

Tout ça pour vous dire que je compte aller vivre avec mon chum en appartement. Quoi que vous disiez, je vais le faire.

Mélissa

104 Ce dépliant a été utilisé dans le cadre de l'expérimentation initiale du programme SPHÈRES dans le Grand Montréal. La Fondation Marie-Vincent n'y était pas mentionnée puisqu'elle n'était pas encore officiellement partenaire du programme au moment où cet outil a été produit. Dans une perspective de pérennisation du programme, les coordonnées de la Fondation seront ajoutées au dépliant.

CARTES POSTALES¹⁰⁵, VERSIONS FRANÇAISE ET ANGLAISE¹⁰⁶



SPHÈRES

Le projet Sphères vise à accompagner des jeunes Montréalais.es de 12 à 24 ans, en situation d'exploitation sexuelle, dans une démarche volontaire centrée sur leurs besoins et leurs aspirations.

ACTIVITÉS

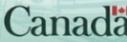
Suivi personnalisé
Accompagnements et références vers des ressources adaptées
Activités et expériences positives
Soutien aux intervenant.e.s

Ce projet, dont le maître d'œuvre est l'Institut universitaire Jeunes en difficulté, fait l'objet d'une évaluation de processus et d'impact.

Téléphone : 514 896-3590
Spheresprojet.com

● SPVM ● L'ANONYME ● EN MARGE 12-17 ● CODIM ● CCSMTL

Financé par le gouvernement du Canada.





SPHÈRES

The Sphères project aims to support young Montrealers aged 12 to 24 who are being sexually exploited. The project focuses on the young person's needs and aspirations. Participation is voluntary.

ACTIVITIES

Personalized counselling
Support and referrals to specialized resources
Positive activities and experiences
Support to educators and youth workers

This project, chaired by the *Institut universitaire Jeunes en difficulté*, is subject to a process and impact assessment.

Telephone : 514 896-3590
Spheresprojet.com

● SPVM ● L'ANONYME ● EN MARGE 12-17 ● CODIM ● CCSMTL

Funded by the Government of Canada



105 Ces cartes postales ont été utilisées dans le cadre de l'expérimentation initiale du programme SPHÈRES dans le Grand Montréal. La Fondation Marie-Vincent n'y était pas mentionnée puisqu'elle n'était pas encore officiellement partenaire du programme au moment où ces outils ont été produits. Dans une perspective de pérennisation du programme, le nom de la Fondation sera ajouté.

106 Il est recommandé de produire ces outils promotionnels (dépliants d'information et cartes postales) dans toutes les langues parlées par les personnes susceptibles de bénéficier des services du programme SPHÈRES, et ce, même si ceux-ci sont dispensés uniquement en français et en anglais.

Formulaire d'information et de consentement - programme SPHÈRES

Le présent formulaire d'information et de consentement est celui initialement utilisé dans le cadre de l'expérimentation du programme SPHÈRES dans le Grand Montréal. Il doit faire l'objet d'une révision pour que les enjeux relatifs au partage de renseignements personnels, notamment ceux associés à l'obligation de signaler toute situation d'exploitation sexuelle impliquant un-e mineur-e (articles 38(d) et 39.1 de la *Loi sur la protection de la jeunesse*), y soient clairement indiqués afin que le ou la participant-e au programme SPHÈRES y accorde son consentement libre et éclairé.

Le présent document vous renseigne sur les modalités du projet d'intervention SPHÈRES. S'il y a des mots ou des éléments dans ce document que vous ne comprenez pas, n'hésitez pas à poser des questions. Pour participer à SPHÈRES, vous devrez signer le consentement à la fin de ce document et nous vous en remettrons une copie signée et datée.



OBJECTIFS DU PROJET SPHÈRES

SPHÈRES s'adresse aux personnes qui ont des activités en lien avec l'exploitation sexuelle. L'objectif du projet est de réfléchir aux différentes sphères de vie communes à tous les humains dans le but de tracer un futur qui concorde avec les ambitions et les forces de chaque participant-e. Dans le cadre de l'intervention, il y aura une évaluation des besoins et une offre de soutien, d'écoute et d'accompagnement vers les ressources nécessaires.

PARTENAIRES DU PROJET SPHÈRES

- CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL), installation Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire
- Institut universitaire Jeunes en difficulté (IUJD)
- CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal (CODIM), installation Centre de la jeunesse et de la famille Batshaw
- Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), programme Les Survivantes
- Fondation Marie-Vincent
- En Marge 12-17
- L'Anonyme

DROIT DE RETRAIT SANS PRÉJUDICE DE LA PARTICIPATION

Il est entendu que votre participation à SPHÈRES est tout à fait volontaire et que vous restez libre, à tout moment, de mettre fin à votre participation sans avoir à justifier votre décision.

CONFIDENTIALITÉ ET PARTAGE D'INFORMATIONS

Durant votre participation à SPHÈRES, les intervenant-e-s recueilleront et consigneront dans un dossier électronique les renseignements vous concernant. Seuls les renseignements nécessaires à la bonne conduite du programme seront recueillis. Ils peuvent comprendre les renseignements suivants : nom, date de naissance, sexe, adresse, plan de vie saine, plan de sécurité, résumé des rencontres, résultats de questionnaires auxquels vous aurez à répondre lors de ce programme, etc. Les renseignements recueillis ne seront accessibles qu'aux membres du comité clinique aux fins de suivi.

Tous les renseignements recueillis demeureront strictement confidentiels dans les limites prescrites par les lois québécoises et canadiennes. Les renseignements permettant d'identifier les personnes qui participeront à SPHÈRES n'apparaîtront dans aucune documentation.

Je consens à ce que les informations recueillies puissent servir à la recherche dans le cadre du programme SPHÈRES afin de permettre d'évaluer la qualité des services offerts. Toutes les informations recueillies et transmises seront anonymes ; en aucun cas ces informations ne permettront de me reconnaître ou m'identifier personnellement.

CONSENTEMENT LIBRE ET ÉCLAIRÉ

Je, _____, déclare avoir lu et/ou compris le présent formulaire et en avoir reçu un exemplaire. Je comprends la nature et le motif de ma participation à SPHÈRES. J'ai eu l'occasion de poser des questions auxquelles on a répondu, à ma satisfaction.

Par la présente, j'accepte librement de participer au projet.

Signature de la participante ou du participant :

Fait à _____, le _____ 20__

DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ

Je, _____, partenaire du projet SPHÈRES, déclare que les responsables du comité clinique s'engagent à respecter les obligations énoncées dans ce document et également à vous informer de tout élément qui serait susceptible de modifier la nature de votre consentement. Je m'engage à garantir le respect des objectifs du projet et à protéger la confidentialité des renseignements.

Signature de l'intervenant-e du projet SPHÈRES :

Fait à _____, le _____ 20__

Fichier Excel des notes évolutives

INDICATIONS POUR REMPLIR LE FICHER EXCEL DES NOTES ÉVOLUTIVES

Encadré « Renseignement » :

- Ligne « ID du jeune » : le numéro assigné par le comité clinique à la participante ou au participant (par exemple, #2019-02). Pour ce faire, se reporter à la liste des participant-e-s tenue à jour par la personne désignée responsable.
- Ligne « Sexe » : indiquer le genre auquel le ou la participant-e s'identifie
- Ligne « Date de naissance »
- Ligne « Date d'entrée dans le projet » : indiquer le mois et l'année
- Ligne « Évaluation niveau de risque d'implication dans la prostitution au moment de l'admission » : évaluation subjective du degré de préoccupation relativement à la marchandisation des services sexuels de chaque participant-e au début du suivi afin de comprendre et d'analyser les décisions prises et les interventions préconisées
 - La marchandisation des services sexuels est estimée dangereuse (feu rouge)
 - La marchandisation des services sexuels est estimée préoccupante (feu jaune)
 - La marchandisation des services sexuels est estimée sécuritaire (feu vert)
 - Aucune marchandisation des services sexuels au moment de l'admission

Encadré « Passation de l'instrument autorévélé » : permettre à l'équipe de recherche de repérer rapidement les participant-e-s à rencontrer dans le cadre du volet qualitatif pour le « temps 1 » (première rencontre) et le « temps 2 » (deuxième rencontre)

- Ligne « Fait ? » : les questionnaires autorévélés ont-ils été administrés ?
- Ligne « Date » : si oui, quand ?
- Ligne « Réévaluation niveau de risque implication la prostitution » : réévaluation subjective du degré de préoccupation relativement à la marchandisation des services sexuels de chaque participant-e au moment de la réponse aux questionnaires autorévélés
 - La marchandisation des services sexuels est estimée dangereuse (feu rouge)

- La marchandisation des services sexuels est estimée préoccupante (feu jaune)
- La marchandisation des services sexuels est estimée sécuritaire (feu vert)
- Aucune marchandisation des services sexuels

Encadré « Suivi » : données sur ce qui se passe toutes les semaines, y compris s'il n'y a pas de rencontre ou de communication (s'il n'y en a pas, indiquer pourquoi) :

- Colonne « Semaine du » : indiquer le premier jour de la semaine de suivi
- Colonne « N de rencontres en personne » : nombre de fois où le ou la participant-e a été rencontré-e au cours de la semaine de suivi
- Colonne « Durée des rencontres » : total des heures de rencontres effectuées en personne avec le ou la participant-e au cours de la semaine de suivi
- Colonne « Autres communications » : outre les rencontres en personne, indiquer les autres moyens de communication utilisés pour prendre contact avec le ou la participant-e (par exemple, téléphone, texto, Messenger, courriel, etc.)
- Colonne « Aucune rencontre/comm. Pourquoi ? » : menu déroulant proposant les choix suivants : rencontre/communication non planifiée, pas de nouvelles, impossible (par exemple, thérapie fermée), abandon du projet et autre raison
 - Si la réponse « autre raison » est sélectionnée, remplir le champ « Aucune rencontre/comm. Autre raison, spécifiez »
 - Pour les autres réponses, voir les explications aux cases « Résumé des activités de la semaine/notes qualitatives » et « Autres informations pertinentes sur le suivi/notes qualitatives »
- Colonne « Activité principale » : indiquer la principale activité de suivi réalisée au cours de la semaine (par exemple, organisation d'un rendez-vous, discussions informelles, rencontre avec une survivante, visionnement d'une vidéo, visite au musée, etc.)
- Colonne « Besoin visé » : menu déroulant proposant les choix suivants : situation d'urgence, stabilisation, participation, rétablissement, relations¹⁰⁷
- Colonne « Satisfaction de l'intervenant » : menu déroulant proposant les choix suivants : insatisfait, un peu satisfait, satisfait, très satisfait
 - Évaluation subjective du degré de satisfaction de l'intervenant-e à l'égard des activités de suivi effectuées au cours de la semaine
- Colonne « Satisfaction du jeune » : menu déroulant proposant les choix suivants : insatisfait, un peu satisfait, satisfait, très satisfait
 - Évaluation subjective du degré de satisfaction du participant ou de la participante perçu par l'intervenant-e à l'endroit des activités de suivi effectuées
- Colonne « Résumé des activités de la semaine/notes qualitatives » : résumer de manière chronologique et en quelques phrases ce qui a été dit ou fait avec le ou la participant-e au cours de la semaine de suivi. Commencer en précisant le type d'activité (par exemple, médical, loisir, sportif, culturel, social, légal, communautaire, clinique, etc.) et ensuite, expliquer pourquoi telle activité ou telle intervention a été organisée ou mise en place
- Colonne « Autres informations pertinentes sur le suivi/notes qualitatives »
- Colonne « Notes de suivis sur les autres intervenants au dossier/notes qualitatives » : résumer de manière chronologique et en quelques phrases les communications réalisées avec d'autres intervenant-e-s engagé-e-s auprès du ou de la participant-e, y compris les difficultés ou les défis rencontrés

Feuilles « J », « J2 », « J3 », etc. : une feuille par participant-e pour que l'intervenant-e n'ait à gérer qu'un seul fichier électronique (« J2 » = participant-e n° 2, « J3 » = participant-e n° 3 et ainsi de suite)

¹⁰⁷ Se reporter au schéma de la hiérarchisation des besoins dans le cahier de l'intervenant-e *Ma stratosphère*. Il s'agit des besoins généraux, et non pas seulement de ceux associés à la marchandisation des services sexuels.

Formulaires d'information et de consentement - recherche SPHÈRES

VERSION INTERVENANT.E.S

Titre de la recherche : *Évaluation du Projet SPHÈRES : impact sur la capacité à intervenir en situation d'exploitation sexuelle et contribution au désistement des activités de prostitution*

Chercheure principale : Mathilde Turcotte, Ph.D., chercheure, Institut universitaire Jeunes en difficulté

Co-chercheurs : Sophie T. Hébert, chercheure, Institut universitaire Jeunes en difficulté
Denis Lafortune, directeur scientifique, Institut universitaire Jeunes en difficulté

Évaluation financée par : Sécurité publique Canada (Stratégie nationale de prévention du crime)

Vous êtes invité.e à participer à un projet de recherche. Il est important de bien lire et comprendre le présent formulaire d'information et de consentement. Il se peut que le formulaire contienne des mots ou des expressions que vous ne compreniez pas ou que vous ayez des questions. Si c'est le cas, n'hésitez pas à nous en faire part. Prenez tout le temps nécessaire pour vous décider.

A) RENSEIGNEMENTS AUX PARTICIPANT.E.S

1) En quoi consiste cette recherche ?

La recherche s'intéresse à vos appréciations concernant quatre aspects : a) l'implantation du projet SPHÈRES; b) ses impacts sur la capacité des partenaires à intervenir en situation d'exploitation sexuelle et auprès de personnes impliquées dans des activités de prostitution; c) ses effets positifs ou négatifs sur les participants; et d) de possibles améliorations au modèle logique ou à la théorie du changement du projet SPHÈRES.

2) Si je m'implique dans cette recherche, que sera-t-il concrètement attendu de moi ?

La participation à ce projet de recherche requiert que vous participiez à un entretien d'une durée d'environ 1h30, face à face, par téléphone ou par visioconférence (Microsoft Teams). Cet entretien sera mené par un.e assistant.e de recherche ayant signé un engagement à la confidentialité. Le moment et le lieu de l'entretien seront déterminés avec l'intervieweur ou l'intervieweuse, selon vos disponibilités (ex : bureau de la chercheure principale, un local d'un organisme partenaire au projet SPHÈRES). Durant la rencontre, des questions vous seront posées sur la dernière année du projet SPHÈRES, afin de se donner une période de référence. Spécifiquement, nous aborderons avec vous :

- Vos impressions concernant le déroulement de l'implantation du projet SPHÈRES;
- Vos opinions sur l'intervention dans le cadre du projet SPHÈRES;
- Les suivis les plus marquants selon vous;
- Les impacts positifs et négatifs (s'il y en a) que le projet SPHÈRES a eu sur la vie des participant.e.s ou sur vous en tant qu'intervenant.e;
- Vos suggestions pour la continuation de la mise en œuvre du projet SPHÈRES.

À la fin de l'entretien, il vous sera demandé de remplir la *Grille d'auto-évaluation de la fidélité d'implantation d'un programme*. Il s'agit d'un outil que vous remplirez seul.e et qui s'intéresse à vos opinions concernant les barrières et les facilitateurs à l'implantation du projet SPHÈRES, ainsi qu'à votre évaluation de facettes de la fidélité d'implantation (adhésion, dosage, degré de participation).

Pour votre information, l'entretien en face-à-face sera enregistré sur support audio, mais simplement pour permettre une retranscription fidèle de vos propos. L'enregistrement audio sera détruit dès que la retranscription sera approuvée par la chercheure principale.

3) Il y aura-t-il des avantages pour moi à participer à cette recherche ?

Vous ne retirerez aucun avantage direct à participer à ce projet de recherche. Cependant, votre participation aidera à mieux comprendre comment le projet SPHÈRES peut répondre aux besoins des jeunes adolescent.e.s ou adultes qui acceptent d'y participer. Votre participation contribuera également à faire avancer les connaissances dans le domaine de l'intervention auprès des jeunes en situation d'exploitation sexuelle ou qui sont impliqué.e.s dans des activités de prostitution qu'ils ou elles jugent problématique.

4) Ma participation à cette recherche entraînera-t-elle pour moi des risques ou des inconvénients ?

Il n'y a pas de risque particulier à participer à cette évaluation. Vous pouvez à tout moment refuser de répondre à une question ou même mettre fin à votre participation.

Les inconvénients à votre participation concernent le temps nécessaire pour effectuer l'entretien face-à-face et le déplacement que cette entrevue pourrait impliquer. Dans la mesure du possible, nous tenterons de minimiser ces inconvénients en nous déplaçant vers vous et en vous laissant choisir le moment de l'entretien.

5) Est-ce que je recevrai une compensation pour ma participation à la recherche ?

Il n'y a pas de compensation pour votre participation.

6) Est-ce que je suis obligé.e de participer à la recherche ou d'y participer jusqu'à la fin ?

Votre participation est volontaire. Vous pouvez refuser de participer au projet sans avoir besoin de vous justifier, et sans que cela nuise à vos relations avec les autres membres du personnel du Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire.

De plus, même si vous acceptez d'y participer, vous pourrez vous retirer de la recherche en tout temps sur simple avis verbal, sans explication et sans que cela ne vous cause un quelconque tort. Les renseignements que vous aurez déjà donnés seront alors conservés pour l'analyse des résultats, à moins que vous indiquiez à l'équipe de la recherche de les détruire.

7) Est-ce que les renseignements que je donnerai seront confidentiels ?

L'équipe de recherche est tenue d'assurer la confidentialité aux participant.e.s. À cet égard, voici les mesures qui seront appliquées dans le cadre de la présente recherche :

Durant la recherche :

- Votre nom sera remplacé par un code sur tous les documents;
- Toute information de nature à vous identifier sera retirée de la retranscription;
- L'enregistrement audio sera détruit sitôt la retranscription de l'entretien approuvée;
- Tout le matériel de la recherche, incluant les formulaires de consentement signés, sera conservé dans un classeur barré, dans un local sous clé au bureau de la chercheuse responsable Mathilde Turcotte, à l'Institut universitaire Jeunes en difficulté.

Lors de la diffusion des résultats :

- Votre nom ne paraîtra dans aucun rapport;
- Les résultats seront présentés sous forme globale;
- Les résultats de cette recherche seront présentés dans des demandes de subventions, dans des articles et dans des communications scientifiques, mais aucun.e participant.e ne pourra y être identifié.e ou reconnu.e.

Après la fin de la recherche :

- Tout le matériel et toutes les données seront détruits au plus tard 7 ans après la fin du projet de recherche, soit en décembre 2029.

Veuillez noter qu'il est possible que nous devions permettre l'accès aux dossiers de cette recherche au comité d'éthique de la recherche du au comité d'éthique Jeunes en difficulté du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal et à l'organisme subventionnaire de la recherche à des fins de vérification ou de gestion de la recherche. Tous et toutes adhèrent à une politique de stricte confidentialité.

8) Si j'ai besoin de plus d'information avant de me décider ou tout au long de la recherche, qui pourrai-je contacter ?

Pour toute question relative à l'étude, veuillez communiquer avec la chercheuse responsable du projet :

Mathilde Turcotte, chercheuse responsable, mathilde.turcotte.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca

Si vous souhaitez formuler toute plainte, vous pouvez contacter le commissaire local aux plaintes et à la qualité des services du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal aux coordonnées suivantes :

Commissaire local aux plaintes et à la qualité des services

4675, rue Bélanger, Montréal H1T 1C2, Tél. : 514 593-3600 Téléc. : 514 593-2106 ATS : 514 284-3747

Courriel : commissaireauxplaintes.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca

B) CONSENTEMENT**i) Déclaration du ou de la participant.e**

- Je comprends que je peux prendre mon temps pour réfléchir avant de donner mon accord ou non à participer à la recherche;
- Je peux poser des questions à l'équipe de recherche et exiger des réponses satisfaisantes;
- Je comprends qu'en participant à ce projet de recherche, je ne renonce à aucun de mes droits ni ne dégage les chercheur.e.s de leurs responsabilités;
- Je comprends que ma participation à ce projet de recherche est volontaire et que je peux me retirer de l'étude en tout temps sans préjudice;
- La responsable m'a informé des risques et inconvénients associés à ma participation;
- Les données de cette étude seront traitées en toute confidentialité et elles ne seront utilisées qu'aux fins scientifiques et par les partenaires identifiés au formulaire d'information.

Utilisation secondaire des données

Vous devrez aussi indiquer si vous consentez ou non à ce que les renseignements que vous fournissez soient utilisés, avant la date prévue de destruction, dans le cadre de quelques projets de recherche (incluant des projets de mémoire et de thèses étudiants) qui porteront sur les différentes facettes de l'évaluation du projet SPHÈRES. Ces projets éventuels seront sous la responsabilité de la chercheuse principale et seront autorisés par un Comité d'éthique de la recherche. L'équipe de recherche s'engage à maintenir et à protéger la confidentialité de vos données aux mêmes conditions que pour le présent projet.

Attestation verbale du consentement de l'intervenant.e

- Avez-vous bien compris le projet et les implications de la participation ?
- Acceptez-vous que l'entretien soit enregistré sur support audio ?
- Acceptez-vous de confirmer, sur cet enregistrement audio, que vous consentez à participer au projet ?
- J'accepte que les renseignements que je fournis soient utilisés dans le cadre de quelques projets de recherche ultérieurs visant à approfondir la présente étude.

ii) Déclaration et engagement verbal du ou de la chercheur.e

Je certifie avoir expliqué au ou à la participant.e la nature de la recherche ainsi que le contenu de ce formulaire et lui avoir clairement indiqué qu'il ou elle reste à tout moment libre de mettre un terme à sa participation au projet.

Attestation verbale du consentement de l'intervenant.e

Je m'engage, avec l'équipe de recherche, à respecter ce qui a été convenu au présent formulaire d'information et de consentement.

- Le projet de recherche et le présent formulaire de consentement ont été approuvés par le CER du CJM-IU le (date) :
16 mars 2021
- N° de dossier : MP-CJM-IU-18-17
- Date de la version du présent formulaire : 16 mars 2021

VERSION ADOLESCENT.E.S – VOLET QUALITATIF

Titre de la recherche : *Évaluation du Projet SPHÈRES : impact sur la capacité à intervenir en situation d'exploitation sexuelle et contribution au désistement des activités de prostitution*

Chercheuse principale : Mathilde Turcotte, Ph.D., chercheure, Institut universitaire Jeunes en difficulté

Co-chercheurs : Sophie T. Hébert, chercheure, Institut universitaire Jeunes en difficulté
Denis Lafortune, directeur scientifique, Institut universitaire Jeunes en difficulté

Évaluation financée par : Sécurité publique Canada (Stratégie nationale de prévention du crime)

Vous êtes invité.e à participer à un projet de recherche. Il est important de bien lire et comprendre le présent formulaire d'information et de consentement. Il se peut que le formulaire contienne des mots ou des expressions que vous ne compreniez pas ou que vous ayez des questions. Si c'est le cas, n'hésitez pas à nous en faire part. Prenez tout le temps nécessaire pour vous décider.

A) RENSEIGNEMENTS AUX PARTICIPANT.E.S

1) En quoi consiste cette recherche ?

Le volet qualitatif de l'évaluation s'intéresse à vos opinions du projet SPHÈRES, tant concernant le but du projet, les intervenant.e.s, les rencontres de suivi, que les activités qui vous ont été proposées en général. La recherche s'intéresse également aux impacts positifs ou négatifs que le projet pourrait avoir eu dans votre vie, selon votre point de vue. Vous avez été sélectionné.e pour participer au volet qualitatif de notre recherche parce que vous avez consenti à être recontacté.e par l'équipe de chercheur.e.s et que vous contribuez à diversifier les points de vue qui seront pris en compte dans l'évaluation des effets du projet SPHÈRES sur les jeunes.

2) Si je m'implique dans cette recherche, que sera-t-il concrètement attendu de moi ?

La recherche requiert que vous participiez à un entretien d'une durée d'environ 1h30, face à face, par téléphone ou par visioconférence (Microsoft Teams). Cet entretien sera mené par la chercheuse principale ou un.e assistant.e de recherche ayant signé un engagement à la confidentialité. La rencontre aura lieu dans un local d'un organisme communautaire participant au projet (ex : En Marge 12-17, L'Anonyme). Durant la rencontre, des questions vous seront posées sur :

- Les raisons qui vous ont amené à accepter de participer au projet SPHÈRES;
- Vos opinions sur le contact avec les intervenant.e.s;
- Les activités que vous avez appréciées oui ou non;
- Les impacts positifs et négatifs (s'il y en a) que le projet SPHÈRES a eu sur votre vie ou sur vous;
- Vos suggestions pour les intervenant.e.s et conseils pour les futurs participant.e.s.

Pour votre information, l'entretien en face-à-face sera enregistré sur support numérique, mais simplement pour permettre une retranscription fidèle de vos propos. L'enregistrement sera détruit dès que la retranscription sera terminée et approuvée par la chercheuse principale.

3) Il y aura-t-il des avantages pour moi à participer à cette recherche ?

Vous ne retirerez aucun avantage direct à participer à ce projet de recherche. Cependant, votre participation aidera à mieux comprendre comment le projet SPHÈRES peut répondre aux besoins des jeunes adolescent.e.s ou adultes qui acceptent d'y participer. Votre participation contribuera également à faire avancer les connaissances dans le domaine de l'intervention auprès des jeunes en situation d'exploitation sexuelle ou qui sont impliqué.e.s dans des activités de prostitution qu'ils ou elles jugent problématique.

4) Ma participation à cette recherche entraînera-t-elle pour moi des risques ou des inconvénients ?

Il y a peu de risques liés à votre participation à l'étude évaluative. Toutefois, il se peut que les questions posées vous amènent à aborder certains problèmes que vous vivez ou avez vécus et qui sont difficiles pour vous. Si vous ressentez un malaise, n'hésitez pas à en parler avec la chercheuse responsable. Elle pourra vous diriger vers votre intervenant.e ou des ressources appropriées.

Les inconvénients à votre participation concernent le temps nécessaire pour effectuer l'entretien face-à-face et le déplacement que cette entrevue pourrait impliquer. Dans la mesure du possible, nous tenterons de minimiser ces inconvénients.

5) Est-ce que je recevrai une compensation pour ma participation à la recherche ?

Une compensation sous forme de certificat-cadeau d'une pharmacie, d'une valeur de 25,00 \$, vous sera remise. Par mesure de précaution en lien avec la pandémie, la carte-cadeau sera laissée dans le casier de votre intervenant.e SPHÈRES, qui vous la remettra par la suite.

6) Est-ce que je suis obligé.e de participer à la recherche ou d'y participer jusqu'à la fin ?

Vous êtes libre de ne pas participer à la recherche, sans que vous n'ayez à vous justifier, et sans que cela nuise aux relations avec les intervenant.e.s et autres professionnel.le.s impliqué.e.s au Centre jeunesse de Montréal. Votre décision de participer ou de ne pas participer ne sera pas mentionnée dans votre dossier au Centre jeunesse.

De plus, même si vous acceptez d'y participer, vous pourrez vous retirer de la recherche en tout temps sur simple avis verbal, sans explication et sans que cela ne vous cause un quelconque tort. Les renseignements que vous aurez déjà donnés seront alors conservés pour l'analyse des résultats, à moins que vous indiquiez à l'équipe de la recherche de les détruire.

La chercheuse principale ou l'assistant.e de recherche qui mènera l'entretien en face-à-face avec vous pourrait aussi décider d'interrompre votre participation ou d'arrêter la recherche, notamment s'il est estimé que c'est dans votre intérêt ou celui de l'ensemble des participant.e.s.

7) Est-ce que les renseignements que je donnerai seront confidentiels ?

L'équipe de recherche est tenue d'assurer la confidentialité aux participant.e.s. À cet égard, voici les mesures qui seront appliquées dans le cadre de la présente recherche :

Durant la recherche :

- Votre nom sera remplacé par un code sur tous les documents;
- Toute information de nature à vous identifier sera retirée de la retranscription;
- L'enregistrement audio sera détruit sitôt la retranscription de l'entretien approuvée;
- Tout le matériel de la recherche, incluant les formulaires de consentement signés, sera conservé dans un classeur barré, dans un local sous clé au bureau de la chercheuse responsable Mathilde Turcotte, à l'Institut universitaire Jeunes en difficulté.

Lors de la diffusion des résultats :

- Votre nom ne paraîtra dans aucun rapport;
- Les résultats seront présentés sous forme globale;
- Les résultats de cette recherche seront présentés dans des demandes de subventions, dans des articles et dans des communications scientifiques, mais aucun.e participant.e ne pourra y être identifié.e ou reconnu.e;

Après la fin de la recherche :

- Tout le matériel et toutes les données seront détruits au plus tard 7 ans après la fin du projet de recherche, soit en décembre 2029.

Veillez noter si vous dévoilez une situation qui compromet votre sécurité ou votre développement, les membres de l'équipe de recherche devront la signaler au directeur de la protection de la jeunesse afin que vous puissiez recevoir de l'aide.

Il est possible que nous devions permettre l'accès aux dossiers de cette recherche au comité d'éthique de la recherche Jeunes en difficulté du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal et à l'organisme subventionnaire de la recherche à des fins de vérification ou de gestion de la recherche. Tous et toutes adhèrent à une politique de stricte confidentialité.

8) Est-ce que je pourrai connaître les résultats de la recherche ?

Vous pouvez demander à l'équipe de recherche qu'elle vous fournisse une copie électronique de la retranscription de votre entretien et un résumé écrit des résultats généraux de la recherche. Le cas échéant, veuillez indiquer une adresse courriel où nous pourrions vous les faire parvenir :

Votre adresse courriel : _____

9) Si j'ai besoin de plus d'information avant de me décider ou tout au long de la recherche, qui pourrai-je contacter ?

Pour toute question relative à l'étude, veuillez communiquer avec la chercheuse responsable du projet :

Mathilde Turcotte, chercheuse responsable, mathilde.turcotte.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca

Si vous souhaitez formuler toute plainte, vous pouvez contacter le commissaire local aux plaintes et à la qualité des services du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal aux coordonnées suivantes :

Commissaire local aux plaintes et à la qualité des services

4675, rue Bélanger, Montréal H1T 1C2, Tél. : 514 593-3600 Téléc. : 514 593-2106 ATS : 514 284-3747

Courriel : commissaireauxplaintes.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca

B) CONSENTEMENT**i) Déclaration du ou de la participant.e**

- Je comprends que je peux prendre mon temps pour réfléchir avant de donner mon accord ou non à participer à la recherche;
- Je peux poser des questions à l'équipe de recherche et exiger des réponses satisfaisantes;
- Je comprends qu'en participant à ce projet de recherche, je ne renonce à aucun de mes droits ni ne dégage les chercheurs de leurs responsabilités;
- Je comprends que ma participation à ce projet de recherche est volontaire et que je peux me retirer de l'étude en tout temps sans préjudice;
- La responsable m'a informé des risques et inconvénients associés à ma participation;
- Les données de cette étude seront traitées en toute confidentialité et elles ne seront utilisées qu'aux fins scientifiques et par les partenaires identifiés au formulaire d'information.

Utilisation secondaire des données

Vous devrez aussi indiquer si vous consentez ou non à ce que les renseignements que vous fournissez soient utilisés, avant la date prévue de destruction, dans le cadre de quelques projets de recherche (incluant des projets de mémoire et de thèses étudiants) qui porteront sur les différentes facettes de l'évaluation du projet SPHÈRES. Ces projets éventuels seront sous la responsabilité de la chercheuse principale et seront autorisés par un Comité d'éthique de la recherche. L'équipe de recherche s'engage à maintenir et à protéger la confidentialité de vos données aux mêmes conditions que pour le présent projet.

Attestation verbale du consentement du ou de la participant.e

- Avez-vous bien compris le projet et les implications de la participation ?
- Acceptez-vous que l'entretien soit enregistré sur support audio ?
- Acceptez-vous de confirmer, sur cet enregistrement audio, que vous consentez à participer au projet ?
- J'accepte que les renseignements que je fournis soient utilisés dans le cadre de quelques projets de recherche ultérieurs visant à approfondir la présente étude.

ii) Déclaration et engagement verbal du ou de la chercheur.e

Je certifie avoir expliqué au ou à la participant.e la nature de la recherche ainsi que le contenu de ce formulaire et lui avoir clairement indiqué qu'il reste à tout moment libre de mettre un terme à sa participation au projet.

- Le projet de recherche et le présent formulaire de consentement ont été approuvés par le CER du CJM-IU le (date):
16 mars 2021
- N° de dossier : MP-CJM-IU-18-17
- Date de la version du présent formulaire : 16 mars 2021

VERSION ADOLESCENT.E.S – VOLET QUANTITATIF

Titre de la recherche : *Évaluation du Projet SPHÈRES : impact sur la capacité à intervenir en situation d'exploitation sexuelle et contribution au désistement des activités de prostitution*

Chercheuse principale : Mathilde Turcotte, Ph.D., chercheure, Institut universitaire Jeunes en difficulté

Co-chercheurs : Sophie T. Hébert, chercheure, Institut universitaire Jeunes en difficulté

Denis Lafortune, directeur scientifique, Institut universitaire Jeunes en difficulté

Évaluation financée par : Sécurité publique Canada (Stratégie nationale de prévention du crime)

Vous êtes invité.e à participer à un projet de recherche. Il est important de bien lire et comprendre le présent formulaire d'information et de consentement. Il se peut que le formulaire contienne des mots ou des expressions que vous ne compreniez pas ou que vous ayez des questions. Si c'est le cas, n'hésitez pas à nous en faire part. Prenez tout le temps nécessaire pour vous décider.

A) RENSEIGNEMENTS AUX PARTICIPANT.E.S

1) En quoi consiste cette recherche ?

La recherche s'intéresse à vos opinions du projet SPHÈRES, tant concernant le but du projet, les intervenant.e.s, les rencontres de suivi, que les activités qui vous ont été proposées en général. La recherche s'intéresse également aux impacts positifs ou négatifs que le projet pourrait avoir eu dans votre vie, selon votre point de vue.

2) Si je m'implique dans cette recherche, que sera-t-il concrètement attendu de moi ?

La recherche requiert que vous participiez à une rencontre d'une durée d'environ 1h, deux fois par année pendant la durée de votre implication dans le projet SPHÈRES. Cet entretien sera mené par la chercheuse principale ou un.e assistant.e de recherche ayant signé un engagement à la confidentialité. La rencontre aura lieu dans un local d'un organisme communautaire participant au projet (ex : En Marge 12-17, L'Anonyme). Si la rencontre face à face n'est pas possible, elle pourra se dérouler par téléphone ou visioconférence (Microsoft Teams).

Durant la rencontre, vous aurez à :

- Remplir des questionnaires s'intéressant à vos pensées, à vos comportements et à la manière dont vous percevez votre bien-être;
- Donner votre consentement à être recontacté.e pour un entretien en face-à-face avec un.e assistant.e de recherche afin de discuter davantage en profondeur de vos perceptions du projet SPHÈRES.

3) Il y aura-t-il des avantages pour moi à participer à cette recherche ?

Vous ne retirerez aucun avantage direct à participer à ce projet de recherche. Cependant, votre participation aidera à mieux comprendre comment le projet SPHÈRES peut répondre aux besoins des jeunes adolescent.e.s ou adultes qui acceptent d'y participer. Votre participation contribuera également à faire avancer les connaissances dans le domaine de l'intervention auprès des jeunes en situation d'exploitation sexuelle ou qui sont impliqué.e.s dans des activités de prostitution qu'ils ou elles jugent problématique.

4) Ma participation à cette recherche entraînera-t-elle pour moi des risques ou des inconvénients ?

Il y a peu de risques liés à votre participation à l'étude évaluative. Toutefois, il se peut que les questions posées vous amènent à aborder certains problèmes que vous vivez ou avez vécus et qui sont difficiles pour vous. Si vous ressentez un malaise, n'hésitez pas à en parler avec la chercheuse responsable. Elle pourra vous diriger vers votre intervenant.e ou des ressources appropriées.

Les inconvénients à votre participation concernent le temps nécessaire pour effectuer l'entretien face-à-face et le déplacement que cette entrevue pourrait impliquer. Dans la mesure du possible, nous tenterons de minimiser ces inconvénients.

5) Est-ce que je recevrai une compensation pour ma participation à la recherche ?

Une compensation sous forme de certificat-cadeau d'une pharmacie, d'une valeur de 25,00 \$, vous sera remise dans le cadre de chacune des rencontres. Par mesure de précaution en lien avec la pandémie, la carte-cadeau sera laissée dans le casier de votre intervenant.e SPHÈRES, qui vous la remettra par la suite.

6) Est-ce que je suis obligé.e de participer à la recherche ou d'y participer jusqu'à la fin ?

Vous êtes libre de ne pas participer à la recherche, sans que vous ayez besoin de vous justifier, et sans que cela nuise aux relations avec les intervenant.e.s et autres professionnel.le.s impliqué.e.s au Centre jeunesse de Montréal. Votre décision de participer ou de ne pas participer ne sera d'ailleurs pas mentionnée dans votre dossier au Centre jeunesse.

De plus, même si vous acceptez d'y participer, vous pourrez vous retirer de la recherche en tout temps sur simple avis verbal, sans explication et sans que cela ne vous cause un quelconque tort. Les renseignements que vous aurez déjà donnés seront alors conservés pour l'analyse des résultats, à moins que vous indiquiez à l'équipe de la recherche de les détruire.

La chercheuse principale ou l'assistant.e de recherche qui mènera l'entretien en face-à-face avec vous pourrait aussi décider d'interrompre votre participation ou d'arrêter la recherche, notamment s'il est estimé que c'est dans votre intérêt ou celui de l'ensemble des participants.

7) Est-ce que les renseignements que je donnerai seront confidentiels ?

L'équipe de recherche est tenue d'assurer la confidentialité aux participant.e.s. À cet égard, voici les mesures qui seront appliquées dans le cadre de la présente recherche :

Durant la recherche :

- Votre nom sera remplacé par un code sur tous les documents;
- Tout le matériel de la recherche, incluant les formulaires de consentement signés, sera conservé dans un classeur barré, dans un local sous clé au bureau de la chercheuse responsable Mathilde Turcotte, à l'Institut universitaire Jeunes en difficulté.

Lors de la diffusion des résultats :

- Votre nom ne paraîtra dans aucun rapport;
- Les résultats seront présentés sous forme globale;
- Les résultats de cette recherche seront présentés dans des demandes de subventions, dans des articles et dans des communications scientifiques, mais aucun.e participant.e ne pourra y être identifié.e ou reconnu.e;

Après la fin de la recherche :

- Tout le matériel et toutes les données seront détruits au plus tard 7 ans après la fin du projet de recherche, soit en décembre 2029.

Veillez noter si vous dévoilez une situation qui compromet votre sécurité ou votre développement, les membres de l'équipe de recherche devront la signaler au directeur de la protection de la jeunesse afin que vous puissiez recevoir de l'aide.

Il est possible que nous devions permettre l'accès aux dossiers de cette recherche au comité d'éthique de la recherche Jeunes en difficulté du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal et à l'organisme subventionnaire de la recherche à des fins de vérification ou de gestion de la recherche. Tous et toutes adhèrent à une politique de stricte confidentialité.

8) Est-ce que je pourrai connaître les résultats de la recherche ?

Vous ne pourrez pas obtenir vos résultats individuels. Par contre, si vous souhaitez obtenir un résumé écrit des résultats généraux de la recherche, veuillez indiquer une adresse courriel où nous pourrions vous le faire parvenir :

Votre adresse courriel : _____

9) Si j'ai besoin de plus d'information avant de me décider ou tout au long de la recherche, qui pourrai-je contacter ?

Pour toute question relative à l'étude, veuillez communiquer avec la chercheuse responsable du projet :

Mathilde Turcotte, chercheuse responsable, mathilde.turcotte.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca

Si vous souhaitez formuler toute plainte, vous pouvez contacter le commissaire local aux plaintes et à la qualité des services du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal aux coordonnées suivantes :

Commissaire local aux plaintes et à la qualité des services

4675, rue Bélanger, Montréal H1T 1C2, Tél. : 514 593-3600 Téléc. : 514 593-2106 ATS : 514 284-3747

Courriel : commissaireauxplaintes.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca

B) CONSENTEMENT

i) Déclaration du ou de la participant.e

- Je comprends que je peux prendre mon temps pour réfléchir avant de donner mon accord ou non à participer à la recherche;
- Je peux poser des questions à l'équipe de recherche et exiger des réponses satisfaisantes;
- Je comprends qu'en participant à ce projet de recherche, je ne renonce à aucun de mes droits ni ne dégage les chercheurs de leurs responsabilités;
- Je comprends que ma participation à ce projet de recherche est volontaire et que je peux me retirer de l'étude en tout temps sans préjudice;
- La responsable m'a informé des risques et inconvénients associés à ma participation;
- Les données de cette étude seront traitées en toute confidentialité et elles ne seront utilisées qu'aux fins scientifiques et par les partenaires identifiés au formulaire d'information.

Accès au dossier SPHÈRES

Vous devrez aussi indiquer si vous consentez ou non à ce que l'équipe d'évaluation consulte votre dossier SPHÈRES, relativement aux informations nécessaires pour réaliser le présent projet de recherche qui sont les suivantes : durée et fréquence des rencontres avec ton intervenant.e SPHÈRES, nature des activités qui te sont proposées, renseignement sur ta situation au plan de l'hébergement (si disponibles) et renseignements sur des situations/problématiques qui pourraient avoir un impact sur les suivis faits avec toi (ex : situation familiale).

Utilisation secondaire des données

Vous devrez aussi indiquer si vous consentez ou non à ce que les renseignements que vous fournissez soient utilisés, avant la date prévue de destruction, dans le cadre de quelques projets de recherche (incluant des projets de mémoire et de thèses étudiants) qui porteront sur les différentes facettes de l'évaluation du projet SPHÈRES. Ces projets éventuels seront sous la responsabilité de la chercheuse principale et seront autorisés par un Comité d'éthique de la recherche. L'équipe de recherche s'engage à maintenir et à protéger la confidentialité de vos données aux mêmes conditions que pour le présent projet.

Attestation verbale du consentement du ou de la participant.e

- Avez-vous bien compris le projet et les implications de la participation ?
- Acceptez-vous de confirmer que vous consentez à participer au projet ?
- J'accepte qu'un.e assistant.e de recherche me contacte pour vérifier mon intérêt et ma disponibilité à organiser un entretien en face-à-face afin de discuter de mes perceptions du projet SPHÈRES.
- J'autorise l'équipe d'évaluation à consulter mon dossier SPHÈRES.
- J'accepte que les renseignements que je fournis soient utilisés dans le cadre de quelques projets de recherche ultérieurs visant à approfondir la présente étude.

ii) Déclaration et engagement verbal du ou de la chercheur.e

Je certifie avoir expliqué au ou à la participant.e la nature de la recherche ainsi que le contenu de ce formulaire et lui avoir clairement indiqué qu'il reste à tout moment libre de mettre un terme à sa participation au projet.

- Le projet de recherche et le présent formulaire de consentement ont été approuvés par le CER du CJM-IU le (date) :
16 mars 2021
- N° de dossier : MP-CJM-IU-18-17
- Date de la version du présent formulaire : 16 mars 2021

